

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte
ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1853 - 6 février 2004 - prix : 1 €

**Pendant que Juppé
joue les victimes**

**Chirac-
Raffarin
font la
guerre
aux
pauvres**



**Listes
LO-LCR**

**Contre
l'austérité
et le
chômage**

p. 2, 5



**Des millions de mal-logés :
un scandale permanent**

p. 7

Sommaire

Leur société

- p 4 ■ La condamnation de Juppé
■ Le port du voile à l'école
- p 6 ■ Vivendi-Suez-Bouygues : pas claire l'eau privée
■ Le marché de l'eau à Paris
- p 7 ■ Le logement malade du capitalisme
■ Manifestation des travailleurs sociaux d'Ile-de-France
- p 10 ■ La suppression programmée des bureaux de poste
■ Parlement européen : pour un contrôle sur les groupes financiers
■ Saint-Chamond (Loire) : manifestation pour l'emploi
- p 11 ■ Allocations familiales : nouvelle attaque
■ Le « trou » de la Sécurité sociale
■ Handicapés : toujours loin des besoins
- p 12 ■ Les chercheurs ne désarment pas
■ Grève des journalistes

Elections régionales

- p 5 ■ Rouen : premier meeting LCR-LO, un succès
■ La dette de l'État creusée par les cadeaux faits aux riches

Tribune

- p 6 ■ Combattre l'antisémitisme

Dans le monde

- p 8-9 ■ États-Unis et Grande-Bretagne : les menteurs qui gouvernent
- p 9 ■ Côte-d'Ivoire : le dictateur xénophobe
■ Taxer les ventes d'armes ?
■ Iran : 7 morts parmi des travailleurs
- p 16 ■ Portugal : réactions à l'offensive patronale ; pour la libéralisation de l'avortement

Dans les entreprises

- p 13 ■ Alstom-Rateau-La Courneuve (Seine-Saint-Denis) et Alstom Belfort : des licenciements annoncés
- p 14 ■ Caisses vieillesse - Paris 19^e
■ Grenoble : mobilisation pour la défense des centres de santé
- p 15 ■ Antilles-Guyane : grève des employés de banque

Meetings régionaux Lutte Ouvrière Ligue Communiste Révolutionnaire avec Arlette Laguiller, et Olivier Besancenot ou Alain Krivine

Dans le cadre de la campagne pour les élections régionales, un meeting commun sera organisé par les deux organisations dans chacune des 21 régions de France continentale.
En voici une première liste :

PARIS

vendredi 6 février à 20 h 30
Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor à PARIS 5^e - (Métro : Maubert-Mutualité)
avec Arlette LAGUILLER et Olivier BESANCENOT

STRASBOURG

mercredi 11 février
Palais des Congrès - Place de Bordeaux
avec Arlette LAGUILLER et Alain KRIVINE

POITIERS

jeudi 12 février à 20 h 30
Maison du Peuple - Salle Jouhaux
rue Arsène-Orillard
avec Arlette LAGUILLER et Alain KRIVINE

LIMOGES

vendredi 13 février à 20h 30
Salle Blanqui (derrière la Mairie)
avec Arlette LAGUILLER et Alain KRIVINE

TOURS

lundi 16 février à 20 h 30
au Vinci - (Centre de congrès, face à la Gare)
avec Arlette LAGUILLER et Olivier BESANCENOT

BESANÇON

mercredi 18 février à 20 h 30
Opéra-Théâtre - rue Mégevand
avec Arlette LAGUILLER et Alain KRIVINE

AMIENS

jeudi 19 février à 19 h 30
Salle Valentin-Haüy - Quartier Saint-Pierre
93, rue Valentin Haüy (angle Bld Beauvillé)
avec Arlette LAGUILLER et Alain KRIVINE

CLERMONT-FERRAND

samedi 21 février à 18 heures
Maison du Peuple - Place de la Liberté
avec Arlette LAGUILLER et Alain KRIVINE

CAEN

jeudi 26 février à 20 h 30
Centre des Congrès - 13, avenue Albert-Sorel
avec Arlette LAGUILLER et Olivier BESANCENOT

MONTPELLIER

samedi 28 février
avec Arlette LAGUILLER et Alain KRIVINE

NANCY

dimanche 29 février
avec Arlette LAGUILLER et Olivier BESANCENOT

LILLE

lundi 8 mars
avec Arlette LAGUILLER et Olivier BESANCENOT

REIMS

mardi 9 mars
avec Arlette LAGUILLER et Alain KRIVINE

D'autres meetings, organisés par Lutte Ouvrière ou en commun avec la LCR, seront annoncés au fur et à mesure de la campagne électorale.

A tous ceux qui voudraient soutenir les listes LO-LCR et LCR-LO

Nous voilà maintenant officiellement en campagne pour assurer le succès de nos listes communes pour les élections régionales.

Nous demandons instamment à toutes les organisations et associations qui tiennent à manifester leur soutien à nos listes et souhaiteraient nous aider, de ne pas prendre d'initiative avant d'avoir pris contact avec

un responsable de la Ligue Communiste Révolutionnaire ou de Lutte Ouvrière afin d'examiner, avec le mandataire financier de la liste régionale concernée, le cadre légal dans lequel ces actions peuvent se placer et de respecter les règles définies pour ces élections.

Nous les en remercions d'avance.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL et VILLE :
COMPLÉMENT D'ADRESSE :
Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de :
Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Editorial des bulletins d'entreprise
du 2 février 2004



Juppé condamné par une loi qu'il a fait voter

Dans la guerre qu'il livre aux catégories les plus pauvres de la population, le gouvernement ne laisse passer aucune occasion. Le remplacement de diverses prestations familiales par la PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) va se traduire pour des milliers de femmes vivant déjà avec de très faibles ressources (les 530 euros mensuels garantis par l'Allocation pour parent isolé) par une perte de 1 300 euros dans les huit mois entourant la naissance de leur enfant, soit 30 % de leurs revenus en moins durant cette période. Par contre, les familles les plus riches percevront 160 euros de plus par mois et, quand elles emploient une nurse pour s'occuper de leurs enfants, elles continueront à bénéficier d'une réduction d'impôt pour emploi de personnel à domicile.

Pour le ministre des Affaires sociales, ce hold-up sur les ressources des mères les plus déshéritées ne serait qu'un « point de détail ». En tout cas, le cas Juppé a plus intéressé la grande presse que le sort de ces mères qui n'ont pourtant, elles, commis aucun délit !

On a rarement entendu un tel concert de louanges adressé à un homme condamné pour des faits dont personne n'ose nier la réalité. « Un homme courageux... un homme d'honneur... un homme dont la France a besoin »... L'ironie de l'histoire, c'est que Juppé a été condamné par des juges qui ont simplement appliqué une loi que fit voter le gouvernement Balladur... auquel ce même Juppé appartenait, et que tous les ténors du parti gaulliste se sont empressés de critiquer une décision de justice... ce qui, depuis une loi due à de Gaulle, est en principe un délit !

Que Juppé soit « honnête », c'est-à-dire n'ait pas retiré d'avantage personnel de cette affaire d'emplois fictifs, offerts par la Ville de Paris et des entreprises privées à des cadres du RPR, est secondaire. Car ce que cette affaire montre, comme celles qui avaient éclaboussé le Parti Socialiste en son temps, c'est l'emprise de l'argent sur la vie politique.

Nous vivons dans un pays qui se veut une « démocratie ». C'est évidemment mieux qu'un régime de dicta-

ture. Mais cette prétendue démocratie n'est qu'un paravent, derrière lequel se dissimule la toute-puissance du grand capital. La bourgeoisie possède ou contrôle tous les grands moyens d'information. Elle a à son service des armées de prétendus spécialistes dont le métier consiste à fabriquer l'opinion dans le sens qui convient le mieux aux possédants. Mais aussi des partis qui défendent ses intérêts, et à qui elle offre en retour les moyens de monopoliser la vie politique.

Ce sont les électeurs qui décident, nous dit-on hypocritement. Mais aucun travailleur, aucune organisation ouvrière indépendante des puissances d'argent, ne peut rivaliser à armes égales, dans une compétition électorale de quelque importance, avec les partis qui représentent les intérêts des classes dominantes.

Il y a quelques années, à la suite de la multiplication « d'affaires » trop criantes, la loi a hypocritement interdit les subventions ouvertes des entreprises aux partis politiques, et a mis en place un financement « public » (dans lequel la droite et le Parti Socialiste se sont réservé la part du lion). Mais cela n'a évidemment pas empêché les vieilles pratiques, l'aide indirecte des grandes entreprises aux partis politiques de leur choix, les commissions versées à la suite de marchés juteux, ou l'utilisation des moyens que donne la gestion d'une grande ville ou d'une région, de continuer. Pour les classes riches, ces miettes redistribuées aux partis qui les servent ne sont rien en comparaison des cadeaux que les dirigeants politiques du pays leur font : les innombrables mesures prises pour permettre à la bourgeoisie de s'enrichir toujours plus au détriment des travailleurs en sont la preuve.

Mais puisque nous allons bientôt être appelés à voter pour décider qui, de la droite ou de la gauche plus ou moins plurielle, gèrera dans les Conseils régionaux les intérêts de la bourgeoisie, servons-nous de cette élection pour voter pour les listes d'extrême gauche LO-LCR, le seul geste utile possible, pour dire que nous sommes de plus en plus nombreux à être déterminés à vouloir chambouler ce régime.

Arlette LAGUILLER

Meeting commun

LUTTE OUVRIÈRE - LIGUE COMMUNISTE RÉVOLUTIONNAIRE

pour la région Ile-de-France

À PARIS

avec Arlette LAGUILLER et Olivier BESANCENOT

Vendredi 6 février à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor à Paris 5^e – Métro : Maubert-Mutualité

Entrée libre

• La condamnation de Juppé

Cris d'orfraie à l'UMP

« Le ciel m'est tombé sur la tête », « je trouve que je ne le mérite pas, que c'est trop »... pôvre Juppé, qui sur TF1, mardi 3 février, aurait voulu se faire passer pour une victime ! Sa condamnation à dix-huit mois de prison avec sursis et à dix ans d'inéligibilité par la XV^e Chambre correctionnelle de Nanterre, n'est pourtant que l'application de la loi. Cela n'empêche pas la petite et grande armée des soldats de Chirac de fustiger les juges qui ont osé condamner Juppé comme un vulgaire petit délinquant de banlieue, désignant au travers de cette condamnation Chirac, que seule l'immunité présidentielle protège d'une inculpation.

Stephanini, ancien directeur de cabinet de Juppé, lui aussi condamné, qualifie le jugement de « manœuvre » et clame son « indignation ». Eric Raoult, député UMP de Seine-Saint-Denis parle d'un « jugement disproportionné, hypocrite et cynique », Xavier Darcos, secrétaire d'État aux Affaires scolai-



res, d'un jugement « cruel ». Fait exceptionnel dans une affaire judiciaire, le Premier ministre lui-même a désavoué publiquement des juges et exprimé ses réserves. « Je suis surpris par la décision du tribunal de Nanterre. Mais cette décision est provisoire », a-t-il déclaré sur le perron de Matignon, comme si d'évidence elle serait annulée en appel. Quant à Chirac, que les juges de Nanterre désignent clairement comme le vrai chef d'orchestre de toutes ces malversations, il tente lui aussi de sauver Juppé. D'après lui, « c'est un homme

politique d'une qualité exceptionnelle » et Chirac de vanter « compétence, humanisme et honnêteté » de Juppé. Et tous, d'entonner l'air : « Juppé est l'homme qu'il faut pour la France ».

La droite hurle à la machination et jette un voile pudique sur les faits reprochés. Ceux-ci n'en existent pas moins. Ils concernent des infractions que les policiers menant l'enquête ont estimées à 2,4 millions d'euros. Juppé est accusé d'avoir financé avec l'argent des contribuables de la Ville de Paris sept « emplois fictifs », en réalité

sept postes de permanents du RPR. Pour au moins deux des permanents RPR, cette « prise illégale d'intérêt » s'est faite après le vote de la loi de 1995 sur le financement des partis, ce qui interdit à Juppé de dire : « Je ne savais pas ! » Encore peut-il s'estimer heureux puisque le tribunal ne l'a condamné que sur cette dernière infraction alors que le financement occulte du RPR allait bien au-delà.

Le tribunal de Nanterre a en effet condamné treize chefs d'entreprise pour abus de biens sociaux. Moyennant l'attribution de marchés publics, les patrons finançaient les salaires de permanents du RPR. Juppé n'a pas été jugé sur cette affaire, car très opportunément le procureur et le juge d'instruction avaient été remplacés par des confrères qui, eux, ont estimé que les deux affaires devaient être dissociées.

Cette condamnation fait grand bruit aujourd'hui, mais ne fait sans doute surgir que la part émergée de l'iceberg quand on sait comment le RPR a pu profiter pendant des décennies du plantureux gâteau que représentait la Mairie de Paris,

pour financer bien sûr des permanents mais aussi pour entretenir le clientélisme.

Alors aujourd'hui les cris d'orfraie de la droite sont particulièrement choquants. Pourquoi un ancien Premier ministre échapperait-il à la loi commune ? Pourquoi Juppé et ses pleureuses, d'habitude si prompts à dénoncer les incivilités, à exiger des peines exemplaires pour les délinquants, à réclamer haut et fort la « tolérance zéro », remettent-ils en question un jugement au demeurant clément au regard des sommes détournées ? Les prisons françaises regorgent de détenus emprisonnés pour des délits moins graves. Les dirigeants de l'UMP sont tellement habitués à l'impunité, tellement habitués aux protections diverses, tellement liés à l'appareil judiciaire par une multitude de relations qu'ils finissent par se croire définitivement au-dessus des lois.

Heureusement que, de temps en temps, un retour de bâton secoue un peu tout ce petit monde.

S.H.

• Port du voile à l'école

Un débat qui noie le poisson

La discussion de la loi sur l'interdiction des signes religieux à l'école a commencé à l'Assemblée nationale et, sans nul doute, elle va encore être l'occasion de bien des polémiques où divers responsables politiques tenteront de prendre des poses avantageuses. Mais, que ce soit au nom de la laïcité, du refus des brimades envers les religions, du respect de la culture des autres, de la peur de l'exacerbation des tensions entre communautés, tout est dit et aussi n'importe quoi. Et surtout on oublie ce qui est le seul enjeu essentiel dans la question du voile : la liberté des femmes, en l'occurrence de jeunes filles, de ne pas subir ce qui est un élément séculaire de leur oppression.

Le problème n'est pas de s'opposer en quoi que ce soit à la liberté religieuse, même si nous sommes de ceux qui pensent que la religion témoigne de croyances d'un autre âge. Récemment, à Paris, on a vu quelques milliers de Sikhs

manifestar pour le droit de porter le turban qui couvre les cheveux que leur religion leur interdit de couper toute leur vie durant. Mais libre à tous ceux qui le souhaitent de laisser pousser leurs poils au nom de croyances antédiluviennes, tout comme d'autres se les rasent au nom d'autres croyances tout aussi archaïques.

Quant à la laïcité de l'école, si on voulait vraiment la défendre, il faudrait déjà revenir sur toutes les lois qui, depuis une cinquantaine d'années, ont mis à mal la séparation de l'Église et de l'État en accordant toujours plus de subventions de l'État aux écoles privées, y compris confessionnelles. Et il ne faut certainement pas compter sur ce gouvernement pour restituer à l'école laïque son principe : « À écoles publiques, fonds publics ; à écoles privées, fonds privés ».

Il ne s'agit pas plus du respect de la « culture » des peuples et du droit à leur différence. Sinon, alors pourquoi

ne pas admettre la polygamie, l'excision, la lapidation au nom des peuples qui les pratiquent ? Toutes les cultures ont droit au respect, mais cela, justement, ce n'est pas la « culture ». Et on ne peut pas manifester contre l'oppression subie par les femmes au Nigéria ou en Iran et permettre, ici, qu'une amputation de leur liberté soit imposée à des femmes qui ne le veulent pas.

Or le problème est bien là, depuis un peu plus d'une dizaine d'années, ici en France, la situation des femmes s'est dégradée dans certains quartiers et cités. On a vu à la télévision quelques-unes de ces jeunes filles témoigner courageusement, quelquefois à visage découvert mais le plus souvent de dos et la voix transformée en raison des risques encourus si elles étaient reconnues. Elles racontent le père ou les frères qui, d'abord, leur interdisent de porter des jeans ou des jupes courtes pour aller rendre visite à des familles amies. Puis, ils

leur intiment l'ordre de ne sortir que voilées. Elles disent les insultes des petits mâles machistes et sexistes qui les traitent de « putains » et les violences qu'elles subissent quand elles n'acceptent pas d'être les sous-personnes qu'ils voudraient bien qu'elles soient. Il n'y a pas que dans les séries télévisées que des jeunes filles subissent des viols, des « tournantes » simplement parce qu'elles refusent la loi des caïds. Et on se souvient du meurtre de Sohane, une jeune fille brûlée vive, à Vitry-sur-Seine, en banlieue parisienne parce qu'elle n'acceptait pas les lois des caïds de sa cité. Et pour quelques-unes qui parviennent à témoigner, combien d'autres subissent sans avoir la possibilité de dénoncer les violences et d'y résister ?

Interdire le port du voile à l'école, c'est permettre aux jeunes filles qui ne veulent pas le porter, à celles qui résistent à la pression familiale, à la pression des intégristes et des machistes

une aide dans leur combat. Et si finalement loi il y a, tant mieux. Car pour toutes ces jeunes filles qui se battent pour pouvoir s'habiller, travailler et vivre comme elles l'entendent, et donc ne pas porter le voile, cela pourra être un point d'appui.

Cela dit, la loi n'existerait pas si des jeunes filles ne s'étaient pas bagarrées contre la soumission qu'on veut leur imposer et si, dans les écoles et les lycées, des enseignants ne les avaient soutenues et aidées dans leur combat. Et la loi ne sera pas non plus une garantie. La seule garantie véritable serait qu'un autre rapport de forces s'établisse. Il faudra que ceux qui tentent d'imposer leur loi dans les quartiers ne soient pas les réactionnaires de tout acabit, mais ceux qui défendent les idées de justice et d'égalité sociales à commencer par l'élémentaire égalité entre les hommes et les femmes.

Sophie GARGAN

• Rouen : premier meeting LCR-LO

Un succès !

Le 2 février à Rouen, environ 700 personnes se pressaient dans l'église de Sainte-Marie-des-Pelletier, désaffectée et désormais vouée aux réunions publiques. A Rouen, ce premier meeting régional de la campagne engagée par les listes LCR-LO a fait salle comble.

Après Christine Poupin de la LCR, tête de la liste sur la Région et pour le département de Haute-Normandie, et Gisèle Lapeyre de Lutte Ouvrière qui conduit la section de Seine-Maritime, Arlette Laguiller puis Olivier Besancenot se succèdent pour dénoncer ce gouvernement qui mène une guerre incessante contre la population laborieuse.

Certes ce n'est pas une politique nouvelle, d'autant que le gouvernement Jospin et cette « gauche plurielle » rassemblée derrière lui avaient amplement ouvert la voie et même préparé les dossiers qu'utilise aujourd'hui la droite pour s'attaquer aux retraites, à la Sécurité sociale, aux garanties qui restaient encore dans la loi

et qui assuraient encore, peu ou prou, la protection des salariés contre la voracité sans limite des exploiters. Arlette Laguiller et Olivier Besancenot expliquèrent aussi que la seule façon de faire pièce au Front National et au milliardaire Le Pen qui se situe, sans même s'en cacher, du côté du patronat, était de montrer, par le vote pour les listes LO-LCR, qu'il existait un courant situé sans aucune ambiguïté dans le camp des travailleurs.

Car même si les élections, à plus forte raison des élections régionales, ne peuvent ni changer le gouvernement ni le contraindre à modifier sa politique, elles peuvent, par le résultat des listes conduites par nos deux organisations, servir à montrer aux adversaires du monde du travail, au patronat conduit par le baron Seillière, à la droite et aussi à cette fausse gauche qui souhaiterait récupérer les votes populaires pour ensuite se coucher devant les patrons, qu'il existe un courant qui va en se renforçant et qui n'accepte pas. Ce vote peut permettre aux travailleurs, qui sont nombreux à refuser la soumission à ce sys-



Olivier Besancenot, Christine Poupin (LCR, tête de liste en Haute-Normandie), Gisèle Lapeyre (LO, tête de section en Seine-Maritime) et Arlette Laguiller.

tème, à cette politique qu'on leur présente comme la seule possible et réaliste, de l'exprimer. Et ce vote peut contribuer

à redonner confiance, et par là même, à créer un rapport de force en faveur du monde du travail, face aux exploiters et à

leurs représentants.

Le meeting s'est conclu par une *Internationale* enthousiaste.

Émissions avec Arlette Laguiller

Judi 12 février vers 20h30 :
FR2 (après le journal de 20h)
Elle sera l'invitée de l'émission « Question ouverte », en duplex de Poitiers

Mardi 17 février :
FR3, après Soir 3
Elle sera l'une des invitées de l'émission « France-Europe-Express »

Vendredi 20 février à 18h30 :
LCI
Elle participera à un débat animé par Pierre-Luc Séguillon, avec les principales têtes de listes d'Île-de-France

Dimanche 22 février à 18h05 :
France 5
Elle sera une des invitées de l'émission « Ripostes », animée par Serge Moatti

Dimanche 22 février à 18h30 :
RTL et LCI
Elle sera l'invitée du Grand Jury RTL-Le Monde-LCI

* * * * *

Par ailleurs, Olivier BESANCENOT participera au débat du jeudi 5 février sur TF1 (après le journal de 20 heures)

• La dette de l'État

creusée par les cadeaux faits aux riches

Depuis des années, l'État français n'arrive plus à boucler son budget. Cette année, le déficit, prévu initialement de 55 milliards d'euros dans le projet de budget, va atteindre un montant record de 57 milliards. Le paiement de la dette publique, c'est-à-dire les intérêts à verser pour les emprunts, se monte à 13,9 % du budget, devançant les crédits alloués au ministère du Travail, de la Santé et de la Solidarité.

Le gouvernement met en avant ce déficit budgétaire pour justifier sa politique d'économies avec, argument suprême, que Bruxelles n'accepte pas un déficit supérieur à 3 % du PIB (produit intérieur brut). Tous les fonctionnaires partant en retraite dans les prochaines années ne seront pas remplacés, a-t-il annoncé l'an dernier ; il y a trop d'enseignants pour le nombre d'élèves, il faut supprimer du personnel et fermer des classes : on ne peut pas augmenter les salaires dans la Fonction publique au-delà de

0,5 % ; la santé, ça coûte trop cher ; les aides aux chômeurs, aux handicapés, aux personnes âgées, trop cher aussi, tout comme l'entretien et la rénovation des transports en commun.

Passons sur le fait que la France, loin d'être un pays pauvre sans ressources, fait partie du peloton de tête des puissances mondiales, produisant suffisamment de richesses pour permettre à chacun de vivre correctement. Et pourtant, on assiste à une dégradation rapide des services publics et un appauvrissement d'une part toujours plus grande de la population. Où passe donc l'argent de l'État, pour qu'il affiche un tel déficit ?

Eh bien, il passe d'abord en grande partie en une augmentation du budget militaire, qui connaît la plus forte hausse enregistrée depuis dix ans, et dont vont bénéficier les actionnaires de Matra, Dassault ou EADS, qui produisent ce coûteux matériel. Mais surtout, l'État distribue généreusement

l'argent public à la partie la plus riche de la population, au détriment des plus pauvres, sous forme d'aides et de subventions.

La baisse des impôts sur le revenu de 3 % occasionne un manque à gagner pour le gouvernement de 1,8 milliard d'euros. Or, cette baisse va profiter essentiellement aux hauts revenus et non à ceux qui, ayant un salaire ou des retraites trop faibles, sont exonérés de l'impôt sur le revenu. De plus, plusieurs lois ont été votées pour occasionner des baisses d'impôts ciblées : la loi Dutreil qui avantage les propriétaires, la loi sur le mécénat, qui permet de déduire 60 % de la valeur des dons de ses impôts (150 millions d'euros de manque à gagner), cadeaux fiscaux pour qui investit dans les DOM-TOM, baisse des taxations des plus-values immobilières, profitant aux spéculateurs de l'immobilier, etc. En tout, il existe plus de quatre cents moyens légaux offrant un avantage fiscal aux nantis. A

cause de ces déductions, réductions, exonérations ou autres arrangements fiscaux, qui ne profitent qu'aux possédants, l'État renoncerait ainsi chaque année à 40 milliards de recettes.

A cela s'ajoutent toutes les aides ou subventions versées directement aux entreprises – c'est-à-dire aux actionnaires qui possèdent le capital de ces entreprises – à titre « d'encouragement au travail et à l'emploi » ! Le chômage a grimpé en flèche depuis deux ans, atteignant lui aussi un taux record de 9,7 % (voilà pour « l'encouragement à l'emploi »), mais les entreprises ont néanmoins empoché des aides ou des baisses de charges, à commencer par celles de cotisations sociales, dites « allègements Fillon ». Coût de l'opération : 7,5 milliards d'euros pour 2003, et le double en 2004. La baisse de la taxe professionnelle coûte, elle, 1,5 milliard d'euros.

Et puis, il y a l'argent versé directement aux entreprises, à

titre « d'encouragement au travail et à l'emploi », ce qui ne les a pas empêchées de procéder ensuite à des licenciements massifs. Pour ne citer que deux exemples : Daewoo, 56 millions d'euros empochés, près de 500 travailleurs licenciés à Longwy ; Moulinex, 50 millions de subventions perçues en 1997, 3 250 emplois supprimés en Normandie.

Le déficit de l'État est donc avant tout une question de choix. Ce gouvernement, plus encore que les précédents, choisit de donner aux plus riches ; il multiplie les cadeaux aux possédants et, comme il faut bien trouver l'argent quelque part, il le prend d'une part à l'ensemble de la population travailleuse dont le niveau de vie se dégrade, et d'autre part, en augmentant sa dette. Et là encore, on demande aux plus pauvres d'en payer les intérêts.

Marianne LAMIRAL

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Combattre l'antisémitisme

Il y a sans doute un peu d'exagération à prétendre que l'antisémitisme aurait fortement progressé en France ces dernières années. Les chiffres en tout cas le démentent : 588 actes et menaces antisémites en 2003 contre 932 en 2002, soit une baisse de 37 % selon le bilan que vient de présenter le ministère de l'Intérieur. Mais les chiffres ne disent pas tout non plus.

L'antisémitisme n'a jamais disparu en France malgré la tragédie de la Deuxième guerre mondiale. Beaucoup ont préféré depuis l'oublier. Mais à la fin des années 1980, les « petites phrases » d'un Le Pen ont brutalement mis en lumière les possibilités d'exploiter encore ce terrain, car il ne s'agissait évidemment pas d'un dérapage incontrôlé, mais bien d'un signal adressé à ses électeurs, ou en tout cas d'un coup de sonde. Les déclarations plus récentes d'un Latrèche (le président du Parti des Musulmans de France) vont également dans le même sens : il y a depuis longtemps des amalgames et des confusions qui traînent dans certains milieux d'origine maghrébine. Mais l'occasion existe peut être désormais d'aller plus loin, et tenter d'exploiter sur ce terrain la colère et les révoltes nées tout à la fois du sort réservé aux Palestiniens au Proche-Orient et celui qui est réservé aux jeunes issus de l'immigration en France.

Quelle que soit l'importance réelle de l'antisémitisme, ou la part d'exagération née de la peur elle-même, il est évident qu'il faut le combattre et que cela doit rester plus que jamais une préoccupation. A condition de ne pas se tromper de cible.

Des chausse-trappes

Les initiatives du Crif et notamment les déclarations de son président Roger Cukierman visant à propager un amalgame entre antisémitisme et antisémitisme tout en mettant en cause les altermondialistes ainsi que les « révolutionnaires trotskistes et athées » (cité dans *Libération* daté du 2 février, à l'occasion de son dîner annuel), comme l'empressement de la droite et même du PS à couvrir ce genre de propos, n'aident pas à combattre l'antisémitisme. C'est au contraire un jeu dangereux, une manipulation qui risque de se retourner contre la population juive elle-même.

C'est une opération politique qui trouve son origine dans le gouvernement Sharon accusant la France d'être « un pays antisémite », propos repris par le Likoud et ses relais parmi la population juive en France. C'est une opération dont les enjeux sont multiples, visant tout à la fois à faire pression sur la politique extérieure du gouvernement français, à faire pression sur les juifs de la diaspora pour les encourager à partir au moment où Sharon achève la clôture séparant Israël d'une partie des territoires occupés (avec le problème démographique que dans dix ans, la majorité des Israéliens ne seront pas juifs), et surtout à circonscrire l'indignation qui ne peut que

s'amplifier au vu de la politique terroriste pratiquée par le gouvernement Sharon (indignation qui concerne également les juifs qui peuvent se sentir solidaires d'Israël mais pas de Sharon).

C'est un jeu dangereux car de telles déclarations semant la confusion n'empêcheront pas un grand nombre de gens d'être révoltés par les exactions de l'armée israélienne. Mais elles favoriseront inévitablement par ricochet une certaine banalisation de l'antisémitisme.

Une orientation conséquente

Pour combattre l'antisémitisme, il y a donc intérêt à lever un certain nombre d'ambiguïtés. Le Crif ne peut pas prétendre vouloir empêcher que la question du Proche-Orient vienne « ternir les rapports entre communautés » et favoriser en même temps des réflexes communautaires en expliquant que tout juif devrait être solidaire d'Israël voir de sa politique simplement parce qu'il est juif. Faut-il rappeler que bien des juifs non seulement n'ont pas envie d'être solidaires de Sharon, mais qu'ils peuvent voir dans la création d'Israël une impasse tragique non seulement pour les Palestiniens mais pour eux-mêmes ? Après tout, le bilan du sionisme, censé les protéger de l'antisémitisme, est d'avoir fait d'Israël aujourd'hui l'endroit le plus dangereux au monde pour les juifs ! Triste bilan, jamais vraiment discuté.

Contrairement à ce qu'on entend trop souvent, on ne combattra pas l'antisémitisme en écartant à priori la question du Proche-Orient. Tout simplement parce qu'elle existe et qu'elle est dans toutes les têtes ! On combattra l'antisémitisme, au contraire, en ôtant aux antisémites le prétexte de la défense du peuple palestinien pour exhiler leur haine. Cela veut dire reconnaître sans aucune ambiguïté le droit pour le peuple palestinien à un État viable et indépendant.

On combattra également l'antisémitisme en allant à la racine du mal. L'influence de l'extrême-droite lepéniste ou islamiste en France prospère d'autant mieux que le chômage, l'exclusion et l'injustice sociale prolifèrent sans autre perspective. Tout ce qui contribue à dresser les travailleurs et les plus démunis les uns contre les autres, au nom d'un communautarisme ou d'un autre, ne peut que conduire à une situation plus invivable, pour les Juifs, pour les Arabes, et finalement aussi pour tous les autres, au Moyen Orient et ailleurs. C'est donc une perspective commune d'émancipation qu'il faut essayer de reconstruire : sur le terrain des luttes ouvrières, contre l'exploitation et toutes les formes d'oppression.

C'est sur le terrain du communisme et de l'internationalisme que l'on pourra combattre de manière conséquente toutes les formes de racisme, dont l'antisémitisme.

Raoul GLABER

Convergences Révolutionnaires n° 31 (Janvier-février 2004), bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Loi Fillon, accords d'entreprise, représentativité... Les syndicats embourbés dans le « dialogue social »

Articles : Que peut-on attendre de la campagne commune LO-LCR ? - Sarkozy contrôle l'immigration... Et livre les travailleurs immigrés aux patrons - Réformes, restrictions et agitation dans les universités françaises et allemandes - Belgique : des travailleurs qui aiment trop leur employeur ! - Algérie : le conflit Bouteflika-Benflis - Une tribune du PSTU (Brésil) sur Lula et l'extrême gauche.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
Ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19 -
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Vivendi-Suez-Bouygues

Pas claire, l'eau privée !

La gestion privée de l'eau est dénoncée à juste titre par les associations de consommateurs et les usagers qui voient leur facture d'eau augmenter de façon souvent inexplicable et inexplicée (l'eau est souvent plus chère de 25 à 45 % dans les collectivités locales qui ont confié la gestion de la distribution de l'eau au privé). Le marché de l'eau représente une manne de profits considérables pour les actionnaires des trois grandes sociétés Veolia (ex-Vivendi), Suez et la Saur, une filiale de Bouygues, qui le contrôlent en quasi-totalité, et surtout dans la plus grande opacité.

Comment est fixé réellement le prix de l'eau ? Pourquoi, dans certaines communes, l'eau augmente-t-elle plus qu'ailleurs ? Il est bien difficile aux habitants des quartiers ou des cités populaires de le savoir. Les pratiques des trois grands marchands de l'eau restent « occultes », qu'il s'agisse de surévaluer des frais de gestion, d'augmenter abusivement l'abonnement non lié au niveau de consommation, ou de détourner l'argent public, destiné théoriquement à l'entretien et à la réfection des canalisations.

Des petits coins du voile ont été soulevés dernièrement sur cette dernière pratique à propos de Vivendi. Les 800 000 km de tuyaux, dont la moitié a dépassé la limite d'âge tolérée de 30 ans, sont un bien qui reste public partout, même dans les communes qui ont cédé la gestion de l'eau au privé. Leur entretien et leur réfection sont donc toujours à la charge des collectivités locales. Il est déjà en soi choquant que les sociétés de l'eau se contentent d'encaisser les factures sans mettre la main au porte-monnaie pour

entretenir ce réseau qui leur rapporte tant. Mais pire, les contrats prévoient que les collectivités locales doivent verser des provisions financières, qui sont gérées par la société à qui la collectivité a concédé la gestion de l'eau !

En théorie, l'argent qui n'aurait pas été dépensé devrait être restitué à la collectivité à la fin du contrat. Mais, dans la réalité, les contrats courent sur plusieurs années et sont la plupart du temps de toute façon renouvelés. Résultat : ces provisions financières constituent des cagnottes dans lesquelles les sociétés de l'eau peuvent puiser. Ainsi selon l'auteur de *L'Eau de Vivendi, les vérités invouables*, l'ex-PDG de Vivendi Jean-Marie Messier aurait « copieusement pioché dans ce trésor pour éponger ses dettes et soutenir ses investissements dans la communication ». Ce trésor de 4, 5 milliards d'euros de provision pour le renouvellement des 8 000 contrats d'eau et d'assainissement, géré par Vivendi et placé sur le compte d'une société financière dont le siège est en Irlande, se serait ainsi « volatilisé ». La nouvelle direction du groupe n'a reconnu que la disparition d'un milliard d'euros pour 2002. Henri Proglio, le PDG d'une des entités de Vivendi, Veolia, a été obligé de reconnaître qu'« il faudra quelque temps pour reconstituer des provisions suffisantes... ». Mais une fois reconstituées, qu'est-ce qui garantit qu'elles seront utilisées réellement pour renouveler les réseaux de canalisations ?

Ces requins de l'eau douce, Veolia (ex-Vivendi), tout comme Suez ou Bouygues puisent ainsi sans complexe dans l'argent de la collectivité.

Aline RETESSE

• Marché de l'eau à Paris

(Petit) retour des choses

La nouvelle majorité à la Mairie de Paris remet en cause la délégation du service de l'eau aux deux grands groupes qui la distribuent sur la ville. Une filiale de Veolia environnement (ex-Vivendi) et une de la Lyonnaise avaient en effet à charge la distribution de l'eau depuis 1984, le contrat ne devant prendre fin qu'en 2009. Depuis ce temps-là, bien des malversations dans la gestion de ces groupes ont été dénoncées, et elles expliquent au moins en partie la hausse spectaculaire du prix de l'eau. En versant, avec parfois sept ans de retard, les redevances qu'ils devaient à la Mairie de Paris ou en provisionnant des sommes pour des travaux qui n'étaient pas effectués, ces deux groupes se sont bien servis. Le marché de l'eau a fait déborder leurs profits.

A l'issue d'une année d'après négociations, il a été obtenu que les deux sociétés investissent 163 millions d'euros dans l'entretien des réseaux, sans répercuter le coût de ces travaux sur les usagers. Cette

somme correspond à l'ensemble des provisions faites depuis 1984 sans être utilisées et à une partie de l'argent qu'elles ont indûment perçu en ne payant pas les redevances.

Tant mieux si une partie des fonds est récupérée. Mais combien des placements faits avec ces provisions leur ont-ils rapporté durant toutes ces années ?

Dans toutes les communes, le prix de l'eau a augmenté démesurément depuis que la production et la distribution d'eau potable ou l'assainissement ont été confiés à des sociétés privées.

Les exigences sanitaires, l'augmentation de la pollution à la source ou la nécessité de traiter les eaux usées qui ont nécessité des travaux coûteux expliquent peut-être en partie ces hausses. Mais il faut y ajouter, surtout, la part du profit du capitaliste.

Viviane LEYGUES

Le logement, malade du capitalisme

L'appel lancé par l'abbé Pierre le 2 février dernier en faveur des mal-logés faisait écho à celui lancé il y a cinquante ans, dénonçant alors la situation dramatique vécue par les sans-logis et les mal-logés.

La presse, les hommes politiques, Chirac en tête – il a même invité l'abbé Pierre à l'Élysée – font mine de s'étonner et même de s'émouvoir en présentant cette situation comme un fléau venu d'on ne sait où, que l'État tenterait de combattre, alors qu'ils se moquent complètement du problème du logement des plus pauvres. Et même si les conditions de logement en général et celles des couches populaires en particulier ne sont pas identiques à celles qui existaient il y a cinquante ans, les gouvernants n'y ont jamais consacré que la portion la plus réduite possible des richesses du pays, tandis que les rois de l'immobilier recherchaient avant tout la rentabilité de leurs capitaux, profitant de manière spéculative des possibilités fort lucratives du marché de l'immobilier.

Oui, il y a aujourd'hui en France plus de trois millions de mal-logés, vivant dans des logements trop petits, encore sans douche, sans WC et parfois même sans eau. Parmi eux, plus de 700 000 vivent en « habitat précaire » (dont 500 000 dans des hôtels ou des meublés et 150 000 dans des maisons mobiles). 86 000 n'ont pas de toit. Une centaine de ces « sans-domicile » meurent chaque année dans la rue en Île-de-France, selon les chiffres officiels d'un rapport du Conseil économique et social. Les bidonvilles des années cinquante ont disparu sous la forme où ils existaient alors, mais ils sont remplacés par de nombreux campements, regroupements de taudis, abris précaires ou baraquements « de fortune ». Certaines cités de banlieue, dans lesquelles le chauffage est coupé depuis longtemps, les ascenseurs en panne, les espaces dits « verts » transformés en dépotoirs, ont pu être comparées à des « bidonvilles verticaux ».

La situation des années cinquante était plus dramatique encore. Des millions de travailleurs – à commencer par les travailleurs du bâtiment, ceux qui construisaient les maisons – s'entassaient sur des terrains vagues, dans des baraques en bois, en carton, sans eau courante ni tout-à-l'égout, dans la boue, en butte aux maladies liées au manque d'hygiène. Chaque hiver s'y ajoutaient les menaces liées à des chauffages défectueux. Mais ce qui se passe aujourd'hui montre qu'il n'y a pas eu grand progrès.

Le droit de chacun à vivre décemment a été pourtant régulièrement réaffirmé par des lois : en 1982, la loi Quilicot proclamait le droit à l'habitat ; en 1989, la loi Mermaz réaffirmait le droit au logement, etc. Tous les gouvernements et tous les ministres, de gauche comme de droite, ont proclamé leur volonté de résoudre le problème des mal-logés, sans aller au-delà des discours.

Alors que le Conseil économique et social calcule que la satisfaction des besoins exigerait la construction d'au moins 120 000 logements sociaux par an, celle-ci a été de 56 000 logements l'an dernier (et encore, en comptant très large), soit l'un des plus bas niveaux depuis les années cinquante. Elle ne devrait pas dépasser les 40 000 en 2004. Dans ces conditions, quel droit au logement ont les plus pauvres, les plus mal payés de notre société qui, faute de revenus et de garanties financières suffisants, ne trouvent pas de logement à louer ou à acheter ?

Plus encore qu'une crise du logement, il existe un problème de pauvreté, dû à la faiblesse des salaires, pour ceux qui ont la chance d'en avoir un, et à ce système économique aberrant où les capitaux privés ne s'investissent que dans les secteurs qui peuvent rapporter gros et vite. Quant aux gouvernants, ils se contentent d'aider les promoteurs immobiliers à réaliser leurs profits exorbitants.

Roger PÉRIER

• Travailleurs sociaux d'Île-de-France

Droit au logement pour tous !



La manifestation du 2 février.

Le 2 février, à l'appel des collectifs et de coordinations de travailleurs sociaux de l'Île-de-France pour le droit au logement pour tous – une initiative née en Seine-Saint-Denis –, des manifestants ont défilé à Paris de la place d'Italie jusqu'à la Sorbonne où se tenait le colloque de la fondation Abbé-Pierre, cinquante ans après son appel.

« Un toit, c'est un droit », « Un logement pour tous », « Réquisition des logements vides », « Moratoire des expulsions », scandaient les manifestants. Des chansons sur des airs connus dénonçaient les difficultés des mal-logés (« Ils

rêvaient d'avoir des logements, pas des hôtels évidemment, des bouges infâmes. Dans un pays de prospérité, est-il normal que des enfants vivent pareil drame ? Ils avaient du plomb dans le sang, de l'asthme et autres affections respiratoires. On les appelle les mal-logés, les expulsés, les surpeuplés, y'a rien de pire, que d'avoir moins de 18 ans et de grandir sans un logement », sur l'air de « Il venait d'avoir 18 ans », ou encore les promesses non tenues de l'actuel ministre Borloo (« Il était malin Borloo (bis), dans ses discours, il parle toujours très bien, mais dans le concret ça n'aboutit à rien », sur l'air de « Il était un petit navire »).

Lors des prises de parole à la fin de la manifestation, plu-

sieurs personnes très pauvres, soit des Rmistes, soit des gens qui, faute de logis dorment dans la rue, ont témoigné de la dureté de leur condition.

De leur côté, les travailleurs sociaux en colère ont dénoncé notamment le fait que le numéro 115 du Samu social soit saturé et donc impossible à joindre et l'impuissance dans laquelle ils se trouvent faute de moyens pour faire face aux problèmes les plus criants.

Enfin, ils ont rappelé que la trêve hivernale se termine le 15 mars prochain et que, à cette date, les expulsions vont reprendre de plus belle. C'est pourquoi ils comptent appeler à une nouvelle manifestation le 13 mars prochain.

• Chirac et la loi de réquisition

Les propriétaires n'ont rien à redouter

Répondant à l'appel de l'abbé Pierre pour le logement des plus démunis, Chirac s'est déclaré favorable à la « réquisition » de logements vacants, ajoutant qu'il avait déjà eu recours à cette procédure lorsqu'il était maire de Paris.

La seule initiative « récente » et allant dans ce sens remonte à 1995, après l'arrivée de Chirac à la présidence. A l'époque, le ministre délégué au logement du gouvernement Juppé, Pierre-André Perissol, avait lancé un « plan d'urgence pour le logement des plus démunis », à grand renfort de publicité. Dans ce cadre, il avait annoncé

la « réquisition » de 500 logements vacants en Île-de-France.

Non seulement le chiffre était faible, mais 400 seulement devinrent une réalité. De plus, si cette mesure permit bien sûr à quelques familles d'avoir un logement, elle fut surtout une bonne affaire pour les propriétaires concernés, exclusivement des investisseurs institutionnels (banques, assurances, fonds de placement...) qui purent remettre en état et louer quelques centaines de logements vides, aux frais du contribuable. En effet, ces réquisitions – qui n'avaient rien à voir avec des expropriations – se firent sur la

base du volontariat. Les institutionnels proposèrent donc des immeubles vétustes, souvent en attente de travaux et inoccupés depuis plusieurs années. Non seulement l'État prit en charge les travaux nécessaires pour les rendre habitables, mais il proposa en plus d'accompagner ces réquisitions d'une indemnisation équivalente à un loyer « au prix du marché ».

Alors, quand Chirac se dit favorable aux réquisitions, les propriétaires, petits ou grands, de logements vacants n'ont vraiment rien à craindre. Il se soucie de leurs intérêts avant de penser à ceux des mal-logés !

• États-Unis

Les menteurs qui gouvernent le monde impérialiste

C'est au moment où les sondages indiquent que la popularité de George W. Bush est en recul (il serait passé sous la barre des 50 % pour la première fois depuis son arrivée à la Maison Blanche – et un sondage le donne même battu face au candidat démocrate) qu'il se décide à lancer une commission d'enquête, annoncée lundi 2 février.

Cette commission d'enquête, indépendante bien entendu, devra déterminer la valeur des renseignements concernant les fameuses armes de destruction massive qui étaient en possession des dirigeants américains au moment où ils ont décidé de lancer l'attaque militaire contre l'Irak de Saddam Hussein.

La baisse de popularité du président américain semble largement liée à la dégradation de

la situation en Irak. L'après-guerre se révèle plus difficile à gérer que la guerre elle-même. L'occupation américaine s'enlise. Presque chaque jour, on annonce des attentats ou des accrochages qui font des morts parmi les soldats américains. La récente démission de David Kay, l'expert chargé de déterminer si oui ou non il y avait des armes de destruction massive, n'est pas venue améliorer le tableau puisqu'il a déclaré que, selon lui, il n'y en avait pas. Et pire, il a précisé que, depuis sa première défaite de 1991, le régime de Saddam Hussein n'était plus en mesure d'en fabriquer.

Jusqu'à présent Bush s'opposait à une telle commission. Sa volte-face est une diversion, qui devrait permettre d'éloigner la polémique, au moins pour quelque temps. Hier, le président américain se présentait comme révolté par la menace



En Irak, des militaires américains rendent hommage à leurs camarades qui ont été tués. Quand les soldats tombent, Bush descend dans les sondages.

que faisait peser les armes prétendument détenues par l'Irak. Aujourd'hui que cette baudruche se dégonfle, il fait mine de se tourner vers d'éventuels manquements des services secrets, et voilà la CIA à nouveau sur la sellette, comme elle l'avait été après le 11 Septembre.

De son côté, Colin Powell déclare maintenant qu'il n'aurait peut-être pas recommandé l'invasion de l'Irak s'il avait été informé de l'absence d'armes de destruction massive. Et, demain, on verra peut-être Bush jouer la comédie du président trompé « à l'insu de son plein gré ».

Pourtant, on a déjà appris que

mettre à bas le régime irakien était l'un des objectifs de l'administration Bush avant même que les tours de Manhattan ne s'effondrent, pour les intérêts de la diplomatie américaine dans la région, comme pour ceux des compagnies pétrolières et des grands trusts de l'armement dont Bush est le docile porte-parole.

Alors les raisons avancées pour justifier la guerre, du début à la fin, n'ont été qu'un empilement de mensonges et de dupes plus cyniques les uns que les autres. Ce que savait David Kay, les dirigeants américains le savaient aussi. Quant aux armes de destruction massive qui exis-

taient dans cette affaire, elles étaient dans le camp des États-Unis et c'est ce qui explique la facilité avec laquelle le régime irakien a été balayé.

On aura vu en tout cas avec quel aplomb les dirigeants d'un grand pays impérialiste comme les États-Unis sont capables de mentir à leur propre population et au monde entier pour justifier une agression militaire planifiée de sang-froid. Cela finira peut-être par coûter à Bush sa réélection. Mais c'est bien avec ce système impérialiste qu'il faudrait en finir.

Jacques FONTENOY

• Grande-Bretagne

La guerre des mensonges continue

Comme tout le monde s'y attendait, la raison d'État l'a emporté sur l'évidence. En rendant son verdict le 29 janvier, la commission chargée d'enquêter sur la préparation de la guerre en Irak a blanchi Blair, ses ministres et tout l'appareil de hauts fonctionnaires et de conseillers plus au moins obscurs qui les entourent, de toute tentative de tromper l'opinion.

Cette commission avait été mise en place par Blair l'été dernier à la suite du scandale causé par un programme de Radio 4, l'une des chaînes de radio de la BBC, où le journaliste Andrew Gilligan avait affirmé avoir reçu la preuve que le gouvernement avait délibérément « enjolivé » son dossier sur les « armes de destruction massive » de Saddam Hussein pour rallier l'opinion à l'agression anglo-américaine contre l'Irak. Par la suite, le nom de la « source » de Gilligan, David Kelly, un expert en armement auprès du ministère de la Défense, avait été mystérieusement rendu public. Peu de temps après, celui-ci s'était suicidé dans

des circonstances qui restent toujours entourées d'obscurité. Pour gagner du temps et tenter d'amortir le scandale, Blair avait alors ordonné la création d'une commission d'enquête soi-disant indépendante.

Mais, en choisissant Lord Hutton pour diriger cette commission, Blair n'avait pris aucun risque. Homme du sérail, Hutton était surtout connu pour son rôle à la tête du système judiciaire d'Irlande du Nord sous les précédents gouvernements conservateurs, où il avait organisé les juridictions d'exception chargées de la répression contre les opposants à l'occupation britannique. Un homme aussi lié avec la hiérarchie de l'armée et des renseignements ne risquait pas de se retourner contre les institutions de l'État !

Le verdict de la commission Hutton a donc répondu à ce que Blair attendait d'elle. Qu'importe si le fameux dossier de Blair sur les armes de Saddam Hussein, prétendument produit par la fine fleur du renseignement britannique, s'est très vite révélé n'être qu'un vulgaire plagiat très largement inspiré d'un mémoire uni-

versitaire publié dix ans plus tôt aux États-Unis ! Qu'importe aussi si la capacité qui y était attribuée à Saddam Hussein de déployer ces armes en 45 minutes n'avait aucun sens, s'agissant d'un pays qui venait de subir plus d'une décennie de sanctions économiques et de bombardements incessants.

Pour Lord Hutton, ainsi qu'il l'écrit en préface de ses conclusions, il ne s'agit là que de détails ne relevant pas de sa compétence et qui ne peuvent en aucun cas mettre en cause la bonne foi du gouvernement Blair. Le fait de recourir à de tels mensonges afin de justifier une guerre et une occupation sanglantes pour le seul profit des grands trusts ne constituerait donc pas une « faute ». En revanche, d'après Hutton, ce qui constituerait une faute serait d'avoir osé mettre en cause la bonne foi des institutions politiques ! Ce sont donc Gilligan et la BBC qui se retrouvent cloués au pilori par le rapport Hutton, et réduits au rôle de boucs émissaires.

Mais pas plus le cirque médiatique entourant la publication du rapport Hutton que les

manchettes de la presse sur la « victoire » de Blair n'ont suffi à faire remonter son crédit dans l'opinion à en juger par les sondages. D'autant moins, sans doute, que cette publication est survenue au lendemain d'un vote peu glorieux pour Blair au Parlement, où il a fait passer, avec tout juste cinq voix de majorité, une loi qui triple le montant des frais de scolarité universitaires – un reniement spectaculaire par rapport aux promesses de Blair lors des dernières élections. Résultat, les sondages d'opinion effectués depuis indiquent avec un bel ensemble qu'une majorité de 55 à 66 % des sondés pensent que le gouvernement leur ment.

C'est sans doute pourquoi, suite à la démission du responsable américain des inspections d'armes en Irak, qui a torpillé ses dernières défenses concernant les armes « cachées » de Saddam, Blair vient d'annoncer, en même temps que son compère Bush – qui lui, il est vrai, a des problèmes électoraux encore plus immédiats – la constitution d'une nouvelle commission d'enquête, cette fois sur le « rôle des services de renseignements dans l'évaluation

des armes de destruction massive de Saddam Hussein ». En faisant cette annonce au Parlement, Blair a néanmoins pris grand soin de souligner qu'il ne s'agissait en aucun cas de soumettre à un quelconque examen le bien-fondé de sa politique guerrière – ce qui est en soi tout un programme !

Reste à savoir si cette nouvelle tentative pour gagner du temps et détourner l'attention de l'opinion fera plus recette que la précédente. L'avenir le dira mais on peut en douter. En attendant, ce qui est sûr, c'est que même si cette nouvelle parodie de « justice » médiatique finit par offrir un bouc émissaire en pâture à l'opinion, les institutions de l'État britannique, elles, en sortiront blanchies.

Pendant ce temps, l'Irak continuera à s'enfoncer dans un chaos de plus en plus meurtrier, conséquence directe de la politique de Blair et de Bush. Mais ces criminels de guerre n'ont rien à craindre, en tout cas pas des institutions politiques des puissances impérialistes. Le sort du peuple irakien n'y intéresse personne.

François ROULEAU

• Côte-d'Ivoire

« Notre ami » le dictateur xénophobe

Le dictateur ivoirien Laurent Gbagbo devait être reçu à Paris le 5 février par Chirac, afin de finaliser le « processus de paix » en Côte-d'Ivoire. Mais la crise dans ce pays d'Afrique de l'Ouest est loin d'être résolue : la paix, à laquelle prétendent œuvrer aujourd'hui Gbagbo et ses alliés français, semble bien fragile.

A en croire le gouvernement français, le processus de paix en Côte-d'Ivoire serait en bonne voie : « Les ministres des Forces nouvelles (les anciennes forces rebelles) ont réintégré le Conseil des ministres, ce qui a permis d'adopter, à marche forcée, la totalité des projets de lois prévus par [les accords de] Marcoussis ». On assisterait ainsi au retour d'un « fonctionnement normal de l'administration sur l'ensemble du territoire », tandis que « le redéploiement de l'administration à

l'Ouest » serait en cours.

Gouvernement et patrons français apportent leur soutien...

Que le gouvernement français ait hâte de trouver une solution politique au conflit ivoirien, cela ne fait aucun doute. Qu'il cherche par tous les moyens à consolider « la nouvelle cohabitation » entre les ministres issus des ex-forces rebelles et le reste du gouvernement loyaliste fidèle au dictateur Gbagbo, est incontestable. Toutefois, il prévoit le maintien des troupes françaises de l'opération Licorne, fortes de 4 000 hommes, sans oublier les 1 400 soldats de la Force Ouest-Africaine, auxquels viendraient s'ajouter 6 200 casques bleus de l'ONU. Un « dispositif de paix » sous haute surveillance armée !

Les patrons français présents dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest poussent à la normalisa-



Manifestation pro-Gbagbo en novembre 2002 à Abidjan. Une pancarte qui dit clairement les choses !

tion : l'instabilité politique provoquée par la crise ivoirienne gêne leurs affaires. La guerre civile leur a fait perdre beaucoup d'argent. L'un d'entre eux, le puissant groupe Bolloré, présent dans les transports, vient d'obtenir la gestion et l'exploitation d'un important terminal à conte-

neurs du port autonome d'Abidjan pour une durée de 15 ans renouvelable pour 10 ans ; et il compte bien sur la protection de l'armée française pour garantir ses profits.

... à un dictateur xénophobe

Le gouvernement Gbagbo cherche le soutien de l'ancienne puissance coloniale. Aujourd'hui, il n'a que le mot « réconciliation nationale » à la bouche, tout comme hier, il avait celui de « préférence nationale » et « d'ivoirité ». Il y a encore quelques semaines, Gbagbo crachait son venin xénophobe. Son parti, le Front populaire ivoirien, « parti socialiste » local et aussi parti gouvernemental, se faisait le chantre d'une propagande haineuse au sein des couches populaires, digne de celle de « Radio Mille collines », responsable du génocide des Tutsis au Rwanda. Cela n'empêche pas le gouvernement français de soutenir politiquement, militairement et financièrement la dictature de Gbagbo.

R. C.

Pendant des années, le régime Gbagbo a fait régner la terreur parmi les masses pauvres, lâchant ses bandes armées, secondées par les milices patriotiques, contre les travailleurs étrangers burkinabés, maliens. Ce qui avait abouti à plusieurs massacres dont celui d'Abobo.

Parmi les travailleurs ivoiriens ou burkinabés qui vivent au quotidien dans la terreur des contrôles, des rackets, des passages à tabac de la part de la soldatesque de Gbagbo, bien peu sans doute sont dupes du double langage du pouvoir actuel. Les problèmes à l'origine de la guerre civile sont loin d'être résolus. Et rien ne dit que face aux tensions, nombreuses en ce moment où l'on procède au désarmement militaire, à la restructuration de forces de répression, Gbagbo et sa clique n'aient pas de nouveau recours à la xénophobie pour se maintenir au pouvoir, faisant ainsi voler en éclats le fragile équilibre actuel.

René CYRILLE

• Taxer les ventes d'armes

Chirac et Lula, apôtres de la lutte contre la faim...

Le 30 janvier, au siège de l'ONU, à Genève, le président brésilien Lula a rejoint Chirac dans l'idée de mettre en œuvre une taxe sur les ventes d'armes pour lutter contre la faim dans le monde.

Cette idée part du constat que la faim dans le monde est un fléau, une véritable « arme de destruction massive » qui « tue 24 000 personnes chaque jour et 11 enfants chaque minute », comme le souligne le président brésilien. La situation actuelle est dramatique : 1,2 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour, un milliard n'ont toujours pas accès à l'eau potable et 840 millions souffrent de la faim. Avec l'argent ainsi récolté serait créé un fonds spécial dit « Fonds Lula » qui, à terme, devrait permettre de réduire de moitié par jour d'ici 2015 la part de la population mondiale vivant avec moins d'un dollar.

L'idée est de trouver l'argent en taxant une partie des 794 milliards de dollars que représentent les ventes d'armes dans le monde, soit 2,5 % du produit intérieur brut mondial en 2002, pour faire reculer la faim dans le monde. Mais quel serait le montant d'une telle taxe ? Qui se chargerait de l'appliquer ? Concernerait-elle toutes les ventes

d'armes ? Les ventes d'armes françaises et brésiliennes également ? Pas de réponse du côté des deux présidents. Et pour cause, Chirac et Lula dirigent des États qui se placent parmi les premiers exportateurs d'armes du monde. Ni l'un ni l'autre n'ont évoqué les modalités d'application d'un tel « impôt ». Ils renvoient cela à une commission d'experts chargée d'étudier la question. Ce qui rappelle le sort de la trop fameuse « taxe Tobin » remise au placard.

Le problème n'est donc pas tant les modalités d'application d'un tel impôt que la volonté politique de le prélever. Qui empêche Chirac de s'appuyer sur son gouvernement et sa majorité à l'Assemblée nationale pour taxer les marchands de canons bien français, publics ou privés, qui ont pignon sur rue comme Dassault, Thalès, Giat Industries, Luchaire et bien d'autres encore ? Personne.

Chirac n'est pas à une déclaration près, surtout si elle n'est pas suivie d'effet ! La France a exporté 2 739 millions d'euros d'armes de guerre pour la seule année 2000, selon les chiffres de la direction générale de l'armement. Il n'y aurait pas besoin de l'avis d'experts internationaux autorisés pour en prélever une partie et aider les pays pauvres, si

du moins telle était la volonté du gouvernement. Celui-ci ne se gêne pas d'ailleurs pour faire les poches des salariés et subventionner le patronat.

Mais pour Chirac, il n'est pas question de s'en prendre aux profits de ces marchands de mort qui prospèrent à l'abri du gouvernement.

• Iran Des travailleurs protestent contre leur licenciement : 7 morts

Nous avons reçu le communiqué suivant du Iranian Workers' Solidarity Network (Réseau de solidarité des travailleurs iraniens), organisation basée à Londres (BM IWSN, London WC1N 3XX, England. iranwsn@yahoo.co.uk - http://iwsn.topcities.com/).

Lors d'une manifestation contre les licenciements de travailleurs précaires de la fonderie de cuivre de Khatoun-Abade, quatre ouvriers ont été abattus par la police antiémeute. Ce chiffre officiel pourrait être largement dépassé [d'autres sources font maintenant état de sept tués, NDLR]. Le nombre de

blessés serait de 300, dont beaucoup de blessés graves.

Les travailleurs qui demandaient la garantie de leur emploi avaient entamé leur mouvement le 5 janvier. La direction ayant fait des promesses qui ne furent suivies d'aucun effet, une nouvelle manifestation eut lieu le 17 janvier. Les ouvriers et leurs familles, entre 200 et 500 personnes, se rassemblèrent devant l'usine de Khatoun-Abade, près de la ville de Babak dans la province de Kerman (sud-est de l'Iran).

La réponse du gouvernement iranien fut de faire donner

la police antiémeute, les unités spéciales et les hélicoptères pour briser ce simple mouvement de protestation. Ainsi, en Iran aujourd'hui, pour simplement revendiquer leurs droits élémentaires des familles ouvrières risquent leur vie.

Nous en appelons à tous les syndicalistes, militants ouvriers et organisations progressistes pour condamner cet acte barbare et nous aider à organiser la solidarité envers les travailleurs du cuivre de Khatoun-Abade.

Iranian Workers' Solidarity Network - 25 janvier 2004

La suppression programmée de bureaux de poste

La ministre de l'Industrie Nicole Fontaine a annoncé que 3 500 bureaux de poste sont transformables en « points poste » dans les zones rurales. Elle a prétendu justifier cette mesure en expliquant que sur 14 500 bureaux, 6 500 ouvrent actuellement moins de quatre heures par jour et 3 500 moins de deux heures. « C'est très lugubre d'avoir un bureau qui n'ouvre que deux heures par jour, on ne peut pas accepter cela. Mieux vaut le remplacer par un point poste, soit par le biais d'une convention avec la commune, soit par la transformation des commerces », a-t-elle déclaré.

Cette justification est bien hypocrite car la tactique habituelle de La Poste est de commencer par réduire les horaires d'un bureau, ce qui incite un certain nombre d'usagers à prendre leur voiture pour aller ailleurs. Ensuite, la fréquentation ayant diminué, elle fait un

chantage à la commune, lui demandant une participation financière si elle veut le maintien de la présence postale nécessaire à ceux des habitants qui, faute de moyens de transports, ne peuvent se déplacer. Il est vrai que dans un village, la présence d'un bureau de poste ne peut suffire à redonner la vie, mais sa suppression ne fait qu'aggraver les choses.

En milieu rural comme dans les villes, la seule logique qui prévaut est celle de la rentabilité. Même là où existe une forte concentration de population, et en particulier dans les quartiers populaires, certains bureaux ferment entre 13 h et 14 h ou un après-midi dans la semaine, dans d'autres un guichet est supprimé, tandis qu'ailleurs la demande d'une municipalité qu'un bureau de poste accompagne la création d'un nouveau quartier est refusée. On peut citer l'exemple, dans le seul Val-

de-Marne, du Kremlin-Bicêtre, de Champigny, Saint-Maur-des-Fossés et Créteil.

Mais les dirigeants de La Poste ne se posent pas plus la question des conséquences sociales des suppressions d'emplois faites dans le seul but de rentabilité, que les PDG des entreprises qui rendent « lugubres » des régions entières, en licenciant, simplement pour accroître la fortune de quelques-uns. « Depuis que je suis là, on a supprimé 6 000 postes (de travail) en un an », s'est vanté le président actuel de La Poste, Bailly. Il fait partie de ces hauts fonctionnaires chargés de faire des économies sur les services publics tandis que d'autres ouvrent en grand le robinet des finances de l'État pour arroser le patronat. Entre les deux, c'est le système des vases communicants.

Jean SANDAY

• Saint-Chamond (Loire)

Manifestation pour l'emploi

Mercredi 28 janvier, plus de six cents travailleurs manifestaient dans la zone industrielle Stelytec, à Saint-Chamond, pour réclamer des mesures pour l'emploi dans la vallée du Gier. La manifestation était organisée par les Unions locales CFDT de Saint-Chamond et Rive-de-Gier et CGT de Saint-Chamond, ainsi que par diverses associations.



La vallée du Gier, de Saint-Chamond à Rive-de-Gier, en allant de Saint-Etienne vers Lyon, est essentiellement une vallée industrielle et ouvrière. On pourrait presque dire « était », tant elle a vu de fermetures d'entreprises et de licenciements dans les années 1980 et 1990, à commencer par la disparition des usines Creusot Loire, lorsque le baron Empain jugea plus profitable de vendre ses vieilles installations à l'État et d'investir dans d'autres branches. Depuis, l'État, qu'il y ait eu à sa tête un gouvernement de droite ou de gauche, a continué à « dégraisser » dans les usines rachetées ; les patrons privés ont fait de même. Dans les trois dernières années, ce sont plusieurs centaines d'emplois qui ont disparu. Il n'y a pratiquement pas eu d'installation d'entreprises nouvelles, si ce n'est certaines venant d'ailleurs et dont les patrons ont été attirés par différentes facilités offertes pour s'installer (subventions, dégrève-

ments d'impôts...). Ce qui fait que beaucoup de jeunes – et de moins jeunes – sont obligés d'aller chercher du travail ailleurs : un peu à Saint-Etienne, beaucoup dans l'agglomération lyonnaise. D'où des problèmes de saturation des trains TER et de l'autoroute Saint-Etienne-Lyon.

Deux entreprises importantes sont sous la menace d'une fermeture pure et simple : Bormioli-Rocco (ex-Verrerie du Gier), à Rive-de-Gier, avec près de 300 travailleurs, et GIAT Industries, avec près de 600 travailleurs, à Saint-Chamond. Les travailleurs de ces deux entreprises formaient les plus gros bataillons de la manifestation. Mais on y comptait aussi des salariés ayant débrayé pour l'occasion, venant des services publics et de diverses entreprises industrielles privées qui, pour la plupart, ont subi ces dernières années ou subissent en ce moment des diminutions

d'emplois plus ou moins drastiques.

Malgré la neige et le froid, la manifestation fut un succès. Beaucoup de militants et de travailleurs combattifs l'attendaient depuis un certain temps, au moins depuis l'annonce, en avril dernier, du plan de fermeture de GIAT Industries à Saint-Chamond. Bien sûr, en fixant seulement comme objectif à la manifestation une interpellation des élus locaux et une demande d'une table ronde départementale, les responsables syndicaux locaux ne préparent sans doute pas les travailleurs, les chômeurs, les retraités à la lutte d'ensemble nécessaire si l'on veut vraiment mettre un coup d'arrêt aux licenciements. Mais le fait que les travailleurs aient répondu présents pour cette manifestation commune à deux villes est un signe de l'ampleur du mécontentement.

• Au Parlement européen

Pour un contrôle sur les groupes financiers

Le 28 janvier, notre camarade députée européenne Armonie Bordes a dénoncé les menaces que fait peser sur les salariés des deux groupes la fusion envisagée entre les deux géants de la pharmacie Sanofi et Aventis.

« Pendant que vous vous félicitez de votre politique de concurrence, les travailleurs d'Aventis et de Sanofi ont la peur au ventre et s'attendent à des licenciements et à des fermetures d'entreprises. Ils savent que ces fusions boursières se traduisent toujours par des licenciements, c'est-à-dire par des catastrophes humaines pour ceux qui font marcher ces entreprises et souvent par la mise à mort de toute une ville. Alors, je dénonce ce système abject, où dans le secret des conseils d'administration, quelques individus peuvent décider du sort de milliers et parfois de dizaines de milliers d'êtres humains. Le Parlement européen ne dénonce jamais

cette dictature-là qui en est une, et de la pire espèce.

De plus, dans le secteur pharmaceutique, il s'agit de la santé des hommes, et ces trusts parmi les plus profitables réalisent leurs profits en pillant la Sécurité sociale. Alors, pourquoi leurs propres travailleurs, pourquoi la population n'auraient-ils pas le droit de contrôler les décisions ? Pourquoi n'auraient-ils pas le droit d'imposer que les milliards de profit dégagés grâce au travail de tous soient utilisés à autre chose qu'à permettre aux géants industriels de se racheter les uns les autres ? Pourquoi n'auraient-ils pas la possibilité de leur imposer des choix dictés par l'intérêt de la collectivité, et pas par celui des seuls actionnaires ?

Ce que je souhaite, c'est que les travailleurs soient assez forts pour mettre fin à ce pouvoir sans contrôle qu'exercent les grands groupes financiers sur la vie économique, et donc sur la vie tout court. »

• Assurances

Les compagnies assurent



Le gouvernement a invité les sociétés d'assurance à baisser leurs tarifs, qui augmentent alors que le nombre d'accidents automobiles est en baisse.

Elles ont refusé. Peut-être le feront-elles en 2005, disent-

elles, si la baisse des accidents continue...

Le gouvernement s'est incliné. Les compagnies font donc ce qu'elles veulent. Dans les assurances comme ailleurs, les patrons commandent.

• Allocations familiales : Une nouvelle attaque contre les plus démunis

Quarante mille mères, vivant déjà dans une situation extrêmement difficile, vont perdre 1 300 euros sur huit mois, avant et après la naissance de leur enfant. Telle est la conséquence de la mise en place de la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant), allocation qui regroupe depuis janvier 2004 plusieurs aides aux familles.

Jusqu'à présent, une dérogation permettait aux mères isolées et en grande précarité de cumuler des allocations familiales. Ce « cumul » ne leur garantissait certes pas des revenus élevés : à l'Allocation pour parent isolé (API), qui s'élève à 530 euros par mois pour une femme enceinte et 806 euros après la naissance de son enfant, s'ajoutait l'Allocation pour jeune enfant (APJE), allocation dite « courte » aussi bien par son montant que par sa durée : 160

euros par mois, du cinquième mois de grossesse jusqu'aux trois mois de l'enfant.

Or, avec le nouveau dispositif instaurant la Paje, cette dérogation disparaît. Les mères isolées les plus démunies vont ainsi perdre près de 20 % de leur pouvoir d'achat dans l'année qui entoure la naissance de leur bébé.

Les défenseurs du nouveau système disent que celui-ci va bénéficier « à 200 000 personnes supplémentaires ». Il s'agit des familles plutôt aisées qui, elles, vont gagner sur la même période de huit mois 1 300 euros et percevoir 160 euros jusqu'aux trois ans de leur enfant. Et ce sont les plus riches qui profiteront le plus du nouveau dispositif, avec 180 euros de plus par mois.

En décembre, la Caisse nationale d'allocations familiales a alerté l'État et elle a, depuis,

été relayée par plusieurs caisses départementales pour dénoncer cette mesure lésant les plus pauvres. La CNAF demande que « les bénéficiaires puissent toucher l'API et la Paje à taux plein et que la Paje ne soit pas déduite de l'API ».

Mais le gouvernement, parfaitement au courant depuis le début des conséquences de la Paje, reste sourd. Un de ses concepteurs a même déclaré : « La Paje est une belle organisation, une réforme équilibrée, il serait regrettable que vous la discréditiez à cause de ce point de détail. » Un « point de détail »... que quarante mille mères soient encore plus dans la détresse alors que les plus riches ont plus de cadeaux ! Ce gouvernement au service des riches, en gros et en détail, affiche un cynisme grossier et sans aucun complexe !

Dominique MATHIEU



• Le « trou » de la Sécurité sociale

Prendre aux riches, pas aux plus pauvres

Le déficit des comptes de la Sécurité sociale, le fameux « trou », sert de prétexte à tous ceux qui veulent réduire encore davantage la protection des individus contre les risques liés à la maladie.

On nous parle de 8 ou 10 milliards d'euros à trouver pour 2003, de 14 ou 15 milliards pour 2004. Il faut rappeler que pour un budget de 315 milliards, le déficit représente une part modeste d'environ deux pour cent. Quand il s'agit du budget de l'État dont le déficit est bien

plus important, les mêmes n'ont pas le même entrain pour le réduire de toute urgence.

Mais lorsqu'il s'agit du « trou » de la sécurité sociale, pour ces gens-là, il faut agir toute affaire cessante. Pour combler le déficit, ces fossoyeurs de la protection sociale n'imaginent que d'en faire payer les conséquences aux plus démunis, ceux qui n'auront pas le moyen de se tourner vers les assurances privées ou, en cas de pépin, de payer plein tarif leurs dépenses de santé. Trouver de l'argent uniquement dans la poche des

assurés ou réduire l'accès aux soins, telle est la seule alternative de tous ceux qui veulent faire payer les assurés sociaux.

Comme si du côté du patronat, des actionnaires, il n'y avait pas des réserves dans lesquelles il serait possible de piocher. Pour 2003 et 2004, les exonérations de cotisations consenties au patronat équivalent même au montant des déficits prévus. Ce manque à gagner pour l'assurance-maladie n'a aucune raison d'être.

Mais il y aurait bien d'autres moyens de faire payer les riches, ne serait-ce qu'en prenant une

petite partie des bénéfices réalisés par les entreprises du pays. L'industrie pharmaceutique, pour ne parler que des entreprises hexagonales, réalise plusieurs milliards de profits chaque année grâce au marché garanti que constitue pour elle la Sécurité sociale. Quant aux grandes banques françaises, leurs profits actuels s'élèvent actuellement à une vingtaine de milliards par an, des sommes, là encore, à la mesure du « trou » de la Sécurité sociale.

La liste des moyens de puiser dans la richesse de quelques mil-

liers d'actionnaires ne s'arrête pas là. Elle démontre en tout cas qu'il serait possible de prendre du côté de la fortune des plus riches pour éviter d'accabler les plus pauvres.

Assurer le maintien d'une protection sociale déjà bien malmenée depuis deux décennies relève du salut public. L'assurer n'est pas une affaire seulement comptable. Elle relève surtout d'un choix, ou s'en prendre aux plus démunis, ou demander aux plus riches de payer ce qui n'est jamais que leur dette à la société.

Michel ROCCO

• Handicapés

Encore un projet et toujours loin des besoins

Mercredi 28 janvier, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi pour les personnes handicapées. Le texte devrait être voté avant la fin de l'année et être mis en œuvre en janvier 2005.

Chirac a assuré qu'il s'agissait d'un « grand pas franchi pour rendre notre société plus humaine ». Mattei, le ministre de la Santé a parlé d'« une grande loi (...) qui va radicalement changer le regard que notre société porte sur les personnes handicapées et la vie de ces personnes. » Mais

comme le faisaient remarquer des handicapés et leurs associations, aujourd'hui, des lois existent et elles ne sont quasiment pas appliquées.

Ainsi, la loi de 1987 qui impose aux établissements de plus de vingt salariés d'embaucher au moins 6 % de handicapés n'est pas respectée. Et ce ne sont pas les sanctions légères à l'encontre des patrons – si elles sont prises – qui les poussent à le faire. Selon les chiffres du ministère des Affaires sociales, seuls 39 % des 1,34 million de travailleurs handicapés possè-

dent un emploi.

L'obligation d'accessibilité des lieux publics aux handicapés n'est pas davantage respectée. Selon l'Association des paralysés de France, 27 % des mairies et 42,6 % seulement des bureaux de poste étaient accessibles en 2001.

Enfin, encore faute de moyens, en 2002, 22 % des enfants handicapés n'étaient toujours pas scolarisés.

Alors, depuis le temps que l'État claironne que la lutte contre le handicap fait partie de ses priorités, il aurait pu faire

respecter les textes existants et mettre en place un certain nombre de mesures facilitant la vie des handicapés. Dans le projet à venir, la mesure phare est le « droit à la compensation » personnalisée : celle-ci devrait compléter l'allocation adulte handicapé s'élevant actuellement à 578 euros par mois. Or l'ensemble de ces sommes sont dérisoires si l'on tient compte des dépenses coûteuses et nécessaires aux handicapés pour aménager leur logement, leur voiture ou encore pour payer une aide à domicile. Un

fauteuil roulant électrique peut coûter 20 000 euros ; un livre scolaire en braille 150 euros... C'est pourquoi, l'association des paralysés de France demande d'ores et déjà une « compensation intégrale » du handicap et le doublement de l'allocation adulte handicapé.

Les mesures envisagées par le gouvernement, comme celles qui sont prises aujourd'hui ne sont en réalité que beaucoup de bruit à l'approche d'échéances électorales et rien de plus.

D.M.

Les chercheurs ne désarment pas

La mobilisation des chercheurs s'amplifie. Ils étaient plusieurs milliers, jeudi 28 janvier, à manifester dans différentes villes de France, aux cris de : « Haigneré en orbite, la recherche est en faillite ».

La situation de la recherche publique est en effet catastrophique. Le gouvernement a brutalement coupé les finances de la plupart des laboratoires, les empêchant de fonctionner normalement. Ceux-ci en sont encore à attendre en vain le versement d'une partie des crédits promis pour l'année 2002 ! Quant aux recrutements, ils sont en chute libre, le ministère s'étant même cru autorisé à transformer sans préavis 550 postes en simples CDD.

Le succès de la pétition (signée par près de 40 000 personnes), puis des manifestations, a de quoi inquiéter le gouvernement, même si celui-ci, pour le moment, prend la contestation de haut. A l'issue de la manifestation, Raffarin a opposé une fin de non-recevoir aux demandes d'entrevue de l'intersyndicale. Quant

à la ministre Claudie Haigneré, elle tente de noyer le poisson en nommant une « mission chargée de procéder à l'examen contradictoire de la situation des crédits des labora-

toires publics ». Comme si cette situation, parfaitement connue, n'était pas précisément ce qui avait déclenché la colère des manifestants !

Pourtant, Chirac, candidat puis président, n'a pas été avare de grands discours sur l'importance de la recherche, parlant notamment, lors de ses vœux de début d'année, d'augmenter les dépenses de recherche pour les porter à 3 % du produit national. Evidemment, rapporté aux actes, cela sonne comme un mensonge pur et simple... Un de plus.

Un peu gênés aux entournures, certains membres du gouvernement expliquent que ce chiffre concerne l'effort global de recherche, autrement dit qu'il faut diminuer la part de la recherche publique, pour augmenter celle du privé. Mais l'idée selon laquelle la diminution des crédits aux organismes publics de recherche se traduirait par un investissement accru de la part des entreprises privées est une fable.

Car la recherche publique, bien davantage que les entreprises privées, explore des domaines de la connaissance qui ne promettent pas forcément d'applications rentables à court terme. Même si au bout du compte, les entreprises finissent par tirer profit des avancées de



la recherche fondamentale, et même si une partie importante de la recherche publique est d'ores et déjà soumise aux critères de rentabilité, celle-ci conserve malgré tout une relative indépendance vis-à-vis des impératifs dictés par le profit. C'est ce qui fait son utilité sociale, et c'est aussi pour cela que la bourgeoisie fait aujourd'hui le choix de la sacrifier, au même titre que n'importe quel autre service public.

Les directeurs de laboratoire

ont menacé le gouvernement de démissionner collectivement de leurs fonctions le 9 mars prochain, si d'ici là celui-ci n'avait pas reculé sur le versement des crédits de fonctionnement et sur la création de postes. Cette

détermination affichée par le mouvement est son meilleur gage de succès. Avec les chercheurs, le gouvernement pourrait bien ne pas être au bout de ses peines.

Jean RAYNARD

• Grève des journalistes

Le silence radio... continue

Mardi 3 février, les programmes d'un certain nombre de chaînes de radio, France Info, France Inter, France Bleu, RFI, etc. continuaient à être perturbés, de nombreux journalistes de Radio France ayant entamé leur deuxième semaine de grève.

Ils ont été rejoints par d'autres salariés, techniciens de maintenance, documentalistes et chargés de réalisation. Ils revendiquent l'égalité de salaire avec leurs collègues de France Télévisions.

D'après *Libération* et *Le Parisien*, le salaire d'un journaliste de Radio France avec dix ans d'ancienneté serait proche de 2 100 euros net sur treize mois, soit 2 275 euros mensuels (environ 14 220 F) et il y aurait des écarts de 15 à 20 % entre les salaires des journalistes de la radio et ceux de la télévision, France 2 ou France 3. Certes, les journalistes qui nous présentent les informations aux heures de grande écoute par exemple, en prenant bien garde à la France d'en haut, sont incomparablement mieux payés, et ceux-là ne revendiquent pas d'augmentation de salaire, en tout cas pas par la grève.

Le ministère de la Culture et de la Communication aurait rétorqué aux grévistes

de la radio qui demandent une égalité de traitement avec ceux de la télévision que « le principe de ce débat n'a pas lieu d'être. » Le ministre Aillagon a renvoyé la balle à la direction de Radio France : « L'ORTF n'existe plus, a-t-il déclaré. Aujourd'hui, chacune des sociétés de l'audiovisuel public a sa propre politique salariale. » Autrement dit, chacun doit se débrouiller avec son enveloppe budgétaire, lequel budget a été voté par... le Parlement. Le président-directeur général de la radio, Cavada, s'est d'ailleurs retranché derrière cet argument pour déclarer qu'il n'a pas le budget lui permettant de répondre favorablement aux demandes des grévistes.

Bref, si l'échange de balles entre le ministre et le directeur de Radio France n'a pas fait avancer la situation des grévistes, il montre que patrons et gouvernement sont encore et toujours sur la même longueur d'ondes...

D.M.

• Lettre de lecteur

Intermittents : les congés maladie et maternité à la trappe

Depuis le 1^{er} janvier, date de l'application des nouvelles règles du régime d'assurance chômage des salariés du spectacle et de l'audiovisuel (les intermittents du spectacle), on constate que l'accord signé cet été par le Medef et les « partenaires sociaux » (sauf FO et la CGT) a des conséquences encore plus désastreuses que ce que l'on craignait.

L'une, particulièrement scandaleuse, concerne les femmes enceintes et les salariés en congé maladie. Dans l'ancien système, le congé de maternité ou le congé maladie, pris en charge par la Sécurité sociale, entraînait à hauteur de cinq heures par jour dans la comptabilisation des heures ouvrant droit au chômage. Avec l'accord, ces

congés ne comptent que s'ils « interrompent » un contrat de travail. Or, dans nos métiers, c'est rarissime. Pas parce que les salariées n'ont pas d'enfant ou parce que l'intermittence protège de la maladie, mais parce que l'immense majorité des contrats sont de courte durée (quelques jours ou quelques semaines), ce qui fait qu'il est rare, et très mal vu, de se déclarer malade en période de contrat ou de prendre son congé de maternité à ce moment.

Le congé maternité ou maladie ne comptant plus dans le calcul des 507 heures (qu'il faut maintenant réaliser en 10 mois au lieu de 12), à la fin de son congé, une femme qui a décidé d'avoir un enfant ou quelqu'un qui a subi un arrêt maladie de longue durée se retrouvera très vite et d'une

manière presque certaine sans aucun droit au chômage, et donc sans aucune ressource.

Le Medef et ses acolytes prient donc dans les faits les professionnelles du spectacle du droit d'exercer leur métier tout en choisissant d'avoir des enfants, et tous du droit d'être malades et protégés contre le chômage.

C'est tellement scandaleux que le ministre de la Culture s'est senti obligé d'écrire une lettre au président de l'Unedic (membre du Medef) pour lui demander de trouver une solution à ce problème ! Lui qui, il n'y a pas si longtemps encore, nous disait que c'était parce que nous avions « mal compris » le protocole que notre profession s'était mobilisée et mise en grève !

Un comédien, intermittent

• Alstom-Rateau - La Courneuve (Seine-Saint-Denis)

Des licenciements annoncés

Mercredi 28 janvier, au Comité central d'entreprise, la direction de la division Power du groupe Alstom a annoncé 285 suppressions d'emplois sur les 295 qu'elle compte à La Courneuve, auxquelles il faut ajouter 60 autres suppressions d'emplois, dans une autre division du site de La Courneuve, Customer.

À Belfort, presque 50 % des effectifs de la division Power sont également supprimés.

Alstom, qui a fait à un moment de mauvaises affaires, a bénéficié d'un « plan de redressement » financé à hauteur de 800 millions d'euros par l'État (5,3 milliards de francs) sans compter les prêts bancaires, eux aussi garantis par l'État. Cet argent est uniquement destiné à préserver les intérêts des gros actionnaires, des banques.

Pas un sou ne servira à sauvegarder les emplois.

Le groupe Alstom a vécu des commandes de l'État pendant

des dizaines d'années et lui a vendu des turbines pour les centrales EDF, des rames de TGV pour la SNCF, des rames

de métro pour la RATP, etc. Les actionnaires, les banques ont empoché les bénéfices qui en ont résulté. Avec cet argent ils

ont spéculé, acheté des entreprises, fait des choix dont les salariés ne sont en rien responsables. L'État a assez donné pour eux et ils ne seront pas ruinés s'ils se contentent de ce qu'ils ont déjà empoché.

Pendant des décennies, qu'on se soit appelé Rateau, GEC-Alsthom, Alstom ou autre, quelques gros actionnaires dont Alcatel se sont enrichis du fruit de notre travail. Eux ne se retrouvent pas sur la paille, au contraire, mais cela peut nous arriver comme à des centaines de milliers de travailleurs du pays.

Nous étions une centaine vendredi 30 janvier à dire à la direction locale que nous ne voulions ni suppressions d'emplois ni licenciements. Elle n'a pas fini de nous entendre.

Correspondant LO

Un plan pas du tout « social » !

A la division Customer du site Alstom de La Courneuve, le plan d'accompagnement des licenciements que propose la direction pourrait préjuger le plan qui attend ceux de la division Power.

En introduction, Alstom fait état de sa situation financière et prévient les travailleurs que ce « plan d'accompagnement » est un plan minimum. C'est ainsi qu'aucune mesure « d'âge », comme on dit, n'est prévue. Qu'ils aient plus ou moins de 50 ans, tous les travailleurs seront traités de façon identique : licenciés avec des propositions de forma-

tions allant de cinq à sept mois, formations après lesquelles les salariés pourraient être mis en demeure d'accepter un emploi. Si c'est à l'intérieur du groupe Alstom, ce pourrait être avec une baisse de salaire mais à l'extérieur d'Alstom, en admettant que des emplois soient proposés, ceux-ci seraient jugés « acceptables » pour la direction, s'ils étaient rémunérés à 75 % du salaire brut actuel, exclus la prime d'ancienneté et le treizième mois !

La perte de salaire qui s'ensuivrait, après toute une vie de travail, est intolérable.

Ainsi, pour un salaire de 1 540 euros net (2 000 euros brut), un travailleur ne recevrait plus que 1 155 euros net, une perte sur le salaire net de 385 euros par mois (2 525 F) auxquels il faut ajouter la perte de la prime d'ancienneté et d'un douzième du treizième mois.

Alors ce qui est acceptable pour la direction est inacceptable pour les travailleurs. Il n'est pas question de se laisser jeter à la rue comme des malpropres et de se laisser appauvrir pour le bien-être des actionnaires et des banquiers.

Correspondant LO

• Alstom - Belfort

700 licenciements programmés

Les dirigeants d'Alstom confirment leurs plans de licenciements massifs. A Belfort, ils

dirigeants licencieurs espèrent qu'avec la forte baisse de nos salaires à cause de ce chômage, le manque de travail « organisé », ils nous feront accepter leurs mauvais coups. Leur calendrier prévoit la dernière réunion le 15 avril.

A Alstom Power Services (travaux extérieurs), la direction a déjà entamé la procédure ; elle avait annoncé 110 licenciements sur Belfort, ce sera 100.

Dans le ferroviaire, à FLO, 120 postes sont en train d'être supprimés avec un dispositif de préretraite à 55 ans et une incitation à des départs volontaires, fortement appuyée par une cellule dite de « mobilité » qui commence par convoquer tout le monde pour faire sa promotion. Le plan de 295 suppressions de postes que la direction de FLO avait annoncé l'année dernière n'est pas annulé.

Cette vague de licenciements est grossie de tous ceux en cours dans des secteurs dits « externalisés » : à LGE (emballage, caisserie, transport), 60 sur un effectif de 124, à OCE (imprimerie) 19 sur 39, la plupart des ex-Alstom.

La grève à LGE



Le 23 janvier, au moment où la direction de LGE, d'une arrogance et d'un mépris sans borne, convoquait ceux qu'elle voulait licencier, la très grande majorité des ouvriers de LGE à Alstom se sont mis en grève (voir LO n° 1852 du 30 janvier). Les grévistes revendiquaient une diminution du nombre de licenciements et des indemnités de licenciement plus importantes.

Leur grève a duré plus d'une semaine. Et elle a fait plus peur que ne l'ont laissé paraître, non seulement la direction de LGE, mais aussi celles d'Alstom et General Electric.

A partir du jeudi 29 janvier, alors qu'au tribunal la direction demandait l'évacuation des grévistes et que le procureur annonçait sa décision pour le mardi 3 février, la préfecture et la direction du travail pressaient les syndicats de négocier avec la direction de LGE.

Le vendredi après-midi, les syndicats signaient un accord de fin de grève immédiate sous les yeux du préfet en personne : le nombre de licenciements reste inchangé ; les primes de licenciements, minimums au départ, ont été recalculées pour être augmentées d'environ

50 000 F au total pour les plus anciens. La moitié des jours de grève sont payés.

C'est plus que prévu au départ, mais cela reste bien sûr faible vu les difficultés qui attendent les 60 licenciés. Combien vont retrouver un emploi ? Et avec quelle perte de salaire ?

C'est d'autant plus injuste quand on pense aux 250 000 F mensuels et aux cinq millions de francs annuels que verse LGE à chacun de ses deux actionnaires principaux depuis cette « externalisation » d'Alstom.

Correspondant LO



avaient annoncé 400 licenciements à Turbomachines (turbines vapeur, alternateurs, services partagés), ce sera 480. L'ouverture de la procédure légale a eu lieu le 28 janvier, pendant que la direction impose un chômage qui n'a de partiel que le nom. Dans la plupart des ateliers, on chôme des semaines entières, parfois huit d'affilée, revenant juste un jour pour couper la période. Ces

• Caisse Vieillesse (Paris 19^e)

Contre les surcharges de travail, débrayages à répétition

À la CNAV (Caisse nationale d'Assurance vieillesse), le mécontentement du personnel, cadres compris, ne cesse de se manifester depuis quelques semaines.

Déjà, à l'automne dernier, les techniciens-conseil qui travaillent dans les agences locales de la Région parisienne avaient débrayé massivement à deux reprises pour dénoncer les conditions de travail liées au manque d'effectif. En effet, ce sont eux qui sont en contact direct avec les futurs retraités. Et depuis l'effet d'annonce concernant les moins de 60 ans ayant commencé à travailler très jeunes, les techniciens-conseil sont assaillis de demandes. Pour lâcher du lest devant leur mécontentement, la direction, empêtrée dans la mise en place de la réforme Fillon des retraites, avait consenti une

prime de 4 %. Cela avait été jugé nettement insuffisant par le personnel des agences locales, car tous réclamaient fermement le recrutement de personnel en urgence pour faire face au surcroît de travail. En décembre, les assistants techniques (chargés de la formation des techniciens-conseil) ont débrayé à leur tour pour une augmentation de salaire. Puis les techniciens du Compte-Retraite (c'est-à-dire les employés qui préparent le paiement des retraites) débrayaient aussi pour réclamer des effectifs supplémentaires et une augmentation de salaire.

Dans la même journée du mardi 27 janvier, ce sont trois secteurs différents qui ont débrayé, à des heures différentes mais pour des raisons voisines : contre les conditions de travail déplorables, et pour des embauches de personnel.

Dans un tract que les techniciens du Compte-Retraite ont distribué début janvier à l'ensemble du personnel de la CNAV, ils expliquaient que le retard dû au manque d'effectif était tel que de nombreux assurés risquaient de ne pas être payés en temps et en heure. Aujourd'hui, c'est le cas.

Le personnel – et maintenant les assurés – font donc les frais de la politique de restriction d'emplois que la CNAV a mise en place depuis une quinzaine d'années. La modernisation dont la direction de la CNAV a plein la bouche a signifié, comme partout, rigueur budgétaire sur les salaires et non-renouvellement du personnel qui partait.

La création, ces dernières années à Paris et en banlieue, d'agences locales pour décentraliser le secteur retraites-pensions, a été réalisée sans embauche, uni-

quement par mutation. En conséquence, les secteurs de la Caisse restés au siège, rue de Flandre à Paris 19^e, croulent sous le travail. Parallèlement, les embauches se sont effectuées au compte-gouttes, et n'ont jamais compensé les départs. Sans compter que l'application des 35 heures s'est faite « à budget constant », c'est-à-dire quasiment sans embauche, uniquement par redéploiement, en surchargeant un peu plus tout le monde.

Mais aujourd'hui, la surcharge de travail devient insupportable. Et aux multiples problèmes récurrents – modifications incessantes de législation sur la retraite, introduction chaotique de nouveaux outils informatiques... – se sont ajoutées les conséquences de la réforme des retraites de Fillon. Direction et gouvernement n'ont quasiment rien prévu pour faire face à ce

surcroît de travail, et ça coince.

Et chacun craint que, ces prochaines années, la montée en charge liée au « papy-boom » se fasse dans les pires conditions : le nombre de personnes partant en retraite va considérablement augmenter... y compris à la CNAV, où les départs vont s'accélérer.

Le climat de mécontentement gagne donc tous les secteurs de la CNAV les uns après les autres, y compris les cadres. L'idée qu'il faudrait tous rentrer dans la danse de la contestation fait son chemin. Et même si les syndicats de la CNAV ne font pour l'instant qu'accompagner le personnel mécontent, l'élargissement des mouvements à l'ensemble de la Caisse est une idée qui commence à s'installer dans les esprits

Correspondant LO

• Grenoble

Mobilisation pour la défense des centres de santé

Le personnel et les usagers de centres de santé de Grenoble se mobilisent pour la défense de ceux-ci.

Il existe cinq de ces centres à Grenoble, chacun implanté dans un quartier populaire. 20 000 patients y sont soignés aujourd'hui, et sans eux, bien des familles en difficulté ne recevraient aucun soin. Les consultations n'ont souvent rien à voir avec celles des médecins libéraux. Elles sont plus longues, les discussions avec le patient sont privilégiées et permettent, au fil du temps, de tout savoir sur la famille et ses difficultés. Les médecins et le personnel des centres, infirmiers, kinésithérapeutes, secrétaires d'accueil, peuvent alors non seulement soigner, mais orienter le patient vers une assistante sociale, ou l'aider dans ses démarches de demandes d'allocations... Une personne maîtrisant mal la langue française a le temps d'être écoutée et comprise... Bref, ces centres de santé sont un outil précieux dans les quartiers où se concentrent les familles en difficulté. Dans le quartier Mistral par exemple, il n'y a pas un seul médecin libéral et les habitants sont soignés au centre.

Depuis leur création, les centres de santé ont traversé de nombreuses crises financières. Ils sont administrés par leurs financeurs, mairie, Conseil général, qui versent des subventions pour compléter les revenus insuffisants provenant du remboursement

des actes médicaux et paramédicaux par la Sécurité sociale. En 2002, la mairie socialiste et le Conseil général avaient versé, in extremis, après s'être longuement fait tirer l'oreille, des subventions exceptionnelles pour permettre leur financement. Mais ils ont imposé le passage de trois actes médicaux à l'heure au lieu de deux pratiqués jusqu'alors, ce qui, bien sûr, limite le temps d'écoute du médecin.

Fin janvier 2004, quelques jours avant la réunion du Conseil d'administration des centres de santé qui devait voter le budget, il manquait 400 000 euros. Or il faut d'une part créer un poste et demi d'administratif pour seconder le directeur des centres, qui ne peut, seul, assurer les fonctions administratives (demandes de subventions, rapports demandés par les financeurs) et médicales (coordonner par exemple les actions de prévention et d'éducation sanitaire menées sur les quartiers). D'autre part, l'argent manque pour pouvoir augmenter les salaires des professionnels de ces centres en conformité avec la grille de salaires pratiquée dans ces organismes de soins. En effet, cela fait vingt ans que ces salaires ont décroché de la grille salariale de la FEHAP (Fédération des Etablissements d'Hospitalisation privés à but non lucratif). De plus, les médecins qui aujourd'hui prétendent à la retraite ne peuvent bénéficier

d'aucune provision leur assurant une retraite convenable. Ainsi, les trésors d'énergie et de dévouement du personnel des centres ne sont guère récompensés. Notons encore qu'aujourd'hui, une infirmière à mi-temps travaille entre 40 et 50 heures par semaine, et qu'aucun salarié ne sait vraiment ce que signifie la semaine des 35 heures ! Bien sûr, c'est le découragement qui menace ces personnels dont le travail n'a jamais été reconnu, si ce n'est en parole.

Le personnel des centres de santé ainsi que le comité d'usagers, créé en 2002 suite à la crise pour défendre les centres, se sont donc mobilisés pour, une nouvelle fois, tirer la sonnette d'alarme et demander une subvention à la hauteur. Le directeur des centres de santé a même annoncé son départ car il n'a pas les moyens de mener à bien sa tâche.

Une conférence de presse a été tenue, la veille du vote du budget du CA, par le comité d'usagers des centres de santé et des représentants du personnel. Cette mobilisation a été indispensable, comme bien des fois dans le passé, pour obtenir les moyens nécessaires et ne pas laisser le secteur privé s'accaparer la gestion des centres, pour réorienter leurs actions en fonction de critères de rentabilité. Comme par enchantement, le lendemain, les subventions supplémentaires étaient votées et un poste de directrice-adjointe créé. La

conseillère générale socialiste vice-présidente du Conseil d'administration, défendant l'action sociale de la municipalité, a eu le culot de déclarer, comme l'a rapporté le *Dauphiné Libéré*, que « à l'approche des élections, il arrive que l'on fasse beaucoup trop de bruit autour de difficultés qui, de toutes façons, étaient en passe d'être résolues » ! Mensonges : les grandes entreprises comme STMicro-Electronics n'ont pas besoin, elles, de se mobiliser chaque année pour

obtenir les subventions nécessaires ! La municipalité et le Conseil général socialistes font du soutien aux grandes entreprises leur priorité, alors qu'il faut galérer d'année en année pour défendre les services sociaux.

Alors, tant mieux si les périodes électorales permettent de rappeler publiquement à ces faiseurs de discours sociaux de mettre leurs paroles en conformité avec leurs actes !

Correspondant LO

Nos lecteurs écrivent

Orientation scolaire... et besoins du patronat

Ma fille, actuellement en quatrième, vient de recevoir son dossier d'orientation pour la troisième. Dans celui-ci, concernant la région picarde, les choix d'élargissement d'orientation professionnelle proposés aux élèves sont clairement orientés. Je cite une phrase de l'édito : « Vous pourrez y découvrir trois des secteurs d'activités professionnelles occupant une place dans l'économie picarde : l'industrie mécanique, l'industrie agroalimentaire, la santé ». En lisant cela, je me

pose des questions : est-ce cela la décentralisation des choix professionnels dictés non par les goûts et les aptitudes des élèves, mais par les besoins du patronat local ? Les étapes suivantes seront-elles non plus un vrai choix, avec des offres d'enseignements diversifiés, mais une obligation, car les autres possibilités ne seront plus enseignées ? Des diplômes locaux par entreprise et non plus nationaux ?

Une institutrice (Aisne)

• La grève des employés de banque aux Antilles-Guyane

Détermination des grévistes face au mépris de l'AFB

Aux Antilles et en Guyane, les grévistes des banques AFB (Association française des banques) en sont à leur 7^e semaine de grève. Ils continuent à se battre contre la suppression de la convention collective Antilles-Guyane signée en 1977, plus avantageuse pour eux, au profit d'une nouvelle convention « nationale ». Toutes les banques sont donc fermées ou du moins non ouvertes au public, à l'exception du Crédit agricole et de la Bred qui ne font pas partie de l'AFB.

Après une première rencontre de délégués de l'AFB venus en Guadeloupe et leur départ précipité en pleine négociation, l'AFB a exigé des grévistes qu'ils viennent négocier en France, ce que ces derniers ont refusé en exigeant des représentants de l'AFB qu'ils viennent aux Antilles. Depuis, le gouvernement a désigné un médiateur, Bernard Maurin. Il a rencontré les délégués des grévistes le 29 janvier. Mais lui aussi semble faire la sourde oreille aux revendications des grévistes. Ce soi-disant média-

teur n'en est pas un et fait la politique des patrons des banques. Il veut tout simplement imposer la convention collective nationale et ne rien entendre au maintien des avantages acquis. Il est reparti le lundi 2 février, puis l'AFB a adressé à l'intersyndicale inter-départementale un courrier qui a tout l'air d'un véritable ultimatum. Elle accuse la délégation syndicale de rester figée sur ses positions et propose d'enlever deux points de la liste des revendications... Or ces deux points sont : le maintien

des avantages acquis et le paiement des jours de grève. Les deux points les plus importants ! L'AFB se moque du monde. Qui plus est, elle donne à la délégation syndicale et gréviste jusqu'au 6 février pour se décider ; sinon elle négociera, dit-elle, département par département.

Les grévistes et une bonne partie des travailleurs antillou-guyanais ont très justement senti l'attitude de l'AFB comme méprisante et insultante. Eux aussi ont donc durci le ton. Et comme le disait il y a quelques jours un représentant des grévistes : « *À la limite notre lutte maintenant n'est même plus liée à des questions d'argent, de prime ou autre avantage, c'est une question de dignité, d'exigence de respect face à ces requins de la finance de Paris* ».

En fait c'est le PDG de la BNP-Paribas qui est le véritable

chef d'orchestre patronal. C'est la BNP qui dirige l'AFB et c'est elle qui se montre la plus hargneuse contre les grévistes. Cette banque a retiré dès le mois de janvier l'intégralité des jours de grève et les grévistes ont reçu une fiche de paie de 36 euros, voire de 0 euro.

Alors loin d'abattre les grévistes, cette attitude les renforce dans leur détermination. Ils maintiennent les piquets de grève devant toutes les banques en dépit des assignations en justice les condamnant à payer des sommes folles par jour de présence devant les entrées des banques. Les grévistes ont déjà bloqué les entrées sud de Pointe-à-Pitre et créé un gigantesque embouteillage, puis a suivi une opération escargot réussie. Une manifestation de rue s'est déroulée aussi à Basse-Terre. A Fort-de-France, le 24 janvier, une intersyndicale regroupant la plupart des organisations syndicales de Martinique a appelé à une manifestation de solidarité.

Un peu plus de 200 manifestants ont défilé dans les rues aux cris de « *Ne touchez pas à notre retraite, solidarité avec les employés de banques* » ou encore « *Non aux licenciements à l'hôtel Marouba* ». Le mercredi 28 janvier l'intersyndicale a tenu aussi un meeting dynamique.

En Guadeloupe, les grévistes ont prévu d'aller rencontrer leurs collègues du Crédit agricole et de la Bred pour les sensibiliser aux raisons de leur lutte. On parle d'une éventuelle entrée en grève de ceux du Crédit agricole et de la Bred. Vendredi 6 février, une journée d'action générale de solidarité était prévue par la CGTG. C'est aussi ce jour-là que le tribunal devra statuer sur l'assignation de l'AFB par les grévistes car ces derniers affirment que la dénonciation de la convention collective Antilles-Guyane par l'AFB ne s'est pas faite dans les règles. Le syndicat nationaliste UGTG annonce quant à lui une journée d'action pour le 5 mars. En tout cas, la lutte continue.

• Loire-Atlantique

Esclavage moderne

Depuis deux ans, une entreprise de salaison de porc située en Loire-Atlantique a fait travailler plusieurs centaines de travailleurs étrangers, Portugais ou Maliens, dans des conditions scandaleuses. La Ligue des droits de l'homme, qui a révélé cette surexploitation, parle de cas « *d'esclavage moderne, avec son lot de brimades, menaces, coups et surveillance* ».

Les travailleurs maliens ont été recrutés dans des foyers de la région parisienne par une de ces officines qui sous-traitent de la main-d'œuvre à bon marché pour d'autres entreprises, considérées, elles, comme « respectables ». C'est le cas du Groupe international de désosage (GID), spécialisé dans le recrutement pour des abattoirs, et qui ne s'embarrasse pas de la légalité. Ainsi les Maliens, souvent en situation irrégulière et connaissant mal le français, auraient-ils signé des contrats abusifs. Alors qu'on avait promis à tous les travailleurs

embauchés un salaire de 1 500 euros mensuels, ils n'en touchaient que 900 desquels l'entreprise retranchait des frais pour les papiers, le logement (pourtant insalubre), la nourriture et les déplacements. C'est dire qu'à la fin du mois, il ne devait pas leur rester grand-chose.

Le directeur de l'entreprise Aubret, qui emploie ces travailleurs, se retranche derrière l'argument qu'il ne les avait pas embauchés directement, et renvoie la balle à GID : « *Nous n'avons rien à voir avec la gestion de leur personnel* », a-t-il dit. Mais les témoignages se rapportant aux conditions de travail sont accablants. « *On nous demandait parfois de travailler de 5 heures du matin jusqu'à 21 heures, sans payer d'heures supplémentaires* », rapporte un ouvrier. De même les brimades dont ils ont été victimes ont eu lieu dans l'usine. Et si justement une entreprise fait appel à des sous-traitants pour recruter du

personnel, c'est avant tout parce qu'elle en tire profit par une surexploitation des travailleurs.

Une enquête a été ouverte par la justice. Pour l'instant, seul un responsable local du Groupe international de désosage a été poursuivi et placé en détention, mais uniquement pour « aide à séjour irrégulier », pour avoir embauché des sans-papiers ! D'autres inculpations suivront sans doute, contre le GID pour « exercice illégal de prêt de main-d'œuvre » et « marchandage ». Peut-être aussi Aubret risque-t-il des poursuites, en tant que donneur d'ordre.

Mais pour l'instant, une dizaine de travailleurs maliens ont peu d'espoir de récupérer les sommes dont ils ont été escroqués, et se retrouvent en détention administrative dans l'attente d'une éventuelle expulsion. Surexploités, escroqués... et pour finir expulsés ?

• Conseil régional d'Ile-de-France

Rectificatif et précision

Nous avons écrit la semaine dernière que le Conseil régional d'Ile-de-France comptait proposer fin janvier une demande de subvention d'un million d'euros en faveur d'EADS (l'ex-Aérospatiale) au moment précis où cette entreprise annonce un plan de licenciements. Tout était prêt en effet, et la brochure justifiant cette demande était imprimée (nous en avons d'ailleurs publié la photo).

Eh bien, au tout dernier moment, la Commission permanente du Conseil régional a renoncé à présenter cette demande de subvention, sans donner d'explication. Lors de la même séance, un autre rapport de demande de subvention d'un montant de 100 000

euros en faveur du groupe américain Delphi a été lui aussi retiré. Toujours sans explication. Est-ce la proximité des élections régionales ?

En tout cas, cette proximité n'a pas empêché la Commission permanente de voter, en faveur d'Eurodisney, une subvention d'un montant de 397 912 euros, en complément de sommes déjà versées.

Les élus Lutte Ouvrière au Conseil régional votent systématiquement contre les subventions de ce genre qui sont versées aux patrons. Car il s'agit d'une dilapidation de l'argent public au profit du patronat, considérée comme tout à fait normale par les élus de gauche comme de droite...

Réactions contre l'offensive patronale

Vendredi 23 janvier, les deux centrales syndicales portugaises appellent les travailleurs de la fonction publique à faire grève pour des augmentations de salaires et des retraites.

En effet, le gouvernement propose que les salaires inférieurs à 1 000 euros (55 % des salariés et 57 % des retraités) soient réévalués de 2 %, alors que l'inflation est de 3 %. Quant à ceux qui sont supérieurs, ils resteront bloqués et auront perdu plus de 5 % de leur pouvoir d'achat en deux ans.

Bien des gens s'attendaient à ce que le président de la République Jorge Sampaio, qui appartient au Parti Socialiste, refuse de signer le décret promulgué par le Premier ministre de droite, Durao Barroso. Or il l'a signé, montrant que, pour s'attaquer au pouvoir d'achat

des salariés, les socialistes sont bien d'accord avec la droite. D'ailleurs le président de la Banque du Portugal, Vitor Constancio, qui présentait la mesure comme « inévitable », est lui aussi un cacique du PS.

Le congrès de la centrale syndicale CGTP, proche du Parti Communiste, commençait le 30 janvier. Le secrétaire général, Carvalho da Silva, y a dénoncé l'offensive de la droite et du patronat : le bas niveau des salaires, la Sécurité sociale qui rembourse de moins en moins de dépenses, les droits des travailleurs et les droits syndicaux sans cesse réduits. C'est ainsi que le Premier ministre a déclaré au Parlement que, sur 1,5 million de salariés de l'État, seuls 300 000 bénéficieraient de l'assistance médicale. Mais il ne suffit pas de dénoncer et d'organiser une journée de grève générale tous les douze ou quatorze mois (la dernière était en

décembre 2002) pour faire reculer le patronat.

Car la dégradation de la situation sociale est générale. Les annonces de fermetures d'usines se succèdent. Vendredi 30 janvier à la prise du travail, les 450 salariées de l'entreprise Brax, qui fabrique des chaussures et des vestes en cuir, ont trouvé portes closes. Les fermetures touchent aussi nombre de petits commerces, d'entreprises artisanales ou familiales.

Des grèves éclatent sporadiquement. Les 7 et 8 janvier, le personnel municipal de Porto a fait grève contre l'absence de réfectoire, rejoint par les éboueurs. Les hospitaliers protestent contre les heures supplémentaires qui s'accumulent, impayées depuis trois ans. Il y a périodiquement des mouvements de médecins.

Le mécontentement touche jusqu'à la police. Elle dénonce un taux de suicides supérieur à



la moyenne nationale, le manque de formation et d'effectifs. Elle se dit incapable d'encadrer l'Euro de football, qui se déroule au Portugal cette année, et demande qu'on fasse appel à des renforts policiers venus d'autres pays.

Tous ces mécontentements s'expriment dans une ambiance de morosité devant l'extension du chômage, les privatisations, la précarisation de l'emploi, la disparition programmée de tous les droits des salariés. Les cas de corruption suscitent la révolte, mais sans espoir d'y voir porter remède, tant le mal est général et les coupables bien protégés.

Ainsi la gendarmerie (GNR) et d'autres services officiels sont mêlés à un détournement de plusieurs millions d'euros de péages au profit de responsables de la société d'autoroutes Brisa. 41 inculpés sont aux arrêts... à domicile. Par ailleurs chaque mois apporte son lot de révélations sur le réseau pédophile de la Casa Pia de Lisbonne, une institution censée s'occuper des enfants déshérités. Mais on a l'impression que les inculpés, politiciens, médecins, gens du spectacle, ne sont que du menu fretin et que les milieux dirigeants sont plus profondément gangrenés.

V. G.

Pour la libéralisation de l'avortement

Un nouveau procès pour avortement secoue le Portugal, dans la ville d'Aveiro, au sud de Porto. Le verdict doit tomber le 17 février. Dix-sept personnes, dont un médecin, sont accusées d'avoir pratiqué, aidé ou subi un avortement non autorisé et risquent jusqu'à huit ans de prison.

Les féministes et les partisans de l'abolition d'une loi barbare, d'un autre âge, se mobilisent et réclament la dépénalisation de l'avortement et cette modification de la loi.

La loi portugaise de 1984 n'autorise, en effet, l'avortement qu'en cas de viol, de risque grave pour la santé de la mère ou de malformation du fœtus : soit 2 % des avortements. Les femmes qui en ont les moyens vont en Espagne. Les dizaines de milliers d'autres doivent avorter clandestinement, souvent dans des conditions dangereuses. 11 000 d'entre elles sont hospitalisées chaque année pour complications graves. Cinq en sont mortes en 2003.

Un procès semblable s'était déroulé dans la bourgade de Maia, près de Porto, fin 2001. La principale accusée, une sage-femme, avait été condamnée à huit ans de prison. Elle a été graciée en décembre dernier par le président de la République et doit sortir de prison ce mois-ci, après deux ans der-

rière les barreaux.

Le procès d'Aveiro a remis sur le devant de la scène cette question de la libéralisation de l'IVG. En 1998 une loi plus libérale avait été adoptée par le Parlement. Mais le Premier ministre socialiste de l'époque, Guterres, catholique dévot, s'était entendu avec la droite pour remettre la décision à un référendum, pour que la loi « soit un vrai choix de société responsable », disait-il. Résultat, le « non » l'avait emporté par 50,9 %, avec une participation de 32 % des électeurs seulement.

Le Parti Socialiste au pouvoir et le Parti Social-Démocrate (droite) n'avaient pris aucune position, laissant le champ libre à l'Eglise catholique et à l'opinion publique réactionnaire. Le Parti Communiste et l'extrême gauche s'étaient mobilisés en faveur de la libéralisation, mais face à l'Eglise et à la droite la plus conservatrice représentée par le Parti Populaire, ils n'avaient pas fait le poids.

A nouveau la question se pose : loi, ou référendum ? Les grands partis, PS et PSD, sont divisés, c'est-à-dire aussi lâches et velléitaires qu'il y a six ans. Le PSD est actuellement au pouvoir, en alliance avec le Parti Populaire, qui voudrait introduire dans la Constitution un prétendu « droit à la vie ». Le PS, minoritaire et dans l'oppo-

sition, a gauchi son langage et annonce un projet de loi. Mais il reste respectueux de la hiérarchie catholique. Quand le président Sampaio a gracié la sage-femme de Maia, les catholiques de la Jeunesse Socialiste ont officiellement protesté. Au Parlement, la bataille pour une nouvelle loi (et quelle loi exactement ?) n'est donc pas gagnée.

Une pétition en faveur d'un référendum d'initiative populaire sur la question a été lancée en octobre 2003 par le Bloc de Gauche, qui regroupe en fait l'extrême gauche. 75 000 signatures légalement authentifiées sont nécessaires pour que le Parlement soit obligé de délibérer. Le scandaleux procès d'Aveiro a indigné beaucoup de gens, 30 000 signatures ont été rassemblées rapidement. Mais ce n'est qu'un début. Car si la pétition recueille les 75 000 signatures, ce sont en fin de compte les députés qui prendront la décision.

Plus de 70 % des Portugais seraient favorables à la dépénalisation de l'avortement. Aux yeux des politiciens, ils pèsent peu face aux calotins et réactionnaires de toute sorte, nostalgiques de Salazar ou émules de Le Pen. Il y a pourtant urgence à mettre fin à cette arriération choquante qui interdit aux femmes de dire et de décider elles-mêmes si elles veulent ou non un enfant.

Vincent GELAS

Au sommaire de

LUTTE DE CLASSE N° 78 (Février 2004)

France

Le bilan désastreux de deux ans de gouvernement Chirac-Raffarin

Irak

Les États-Unis dans l'impasse

Argentine

Les créanciers jamais remboursés de la faillite économique restent les classes populaires !

Transport aérien mondial

Course au profit dans un ciel obscurci

Grande-Bretagne

Blair prépare le lit des conservateurs

Tribune

L'accord LO-LCR : un engagement

Prix : 1,5 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro



Fête de Lutte Ouvrière à Metz - Plantières
Dimanche 8 février à partir de 11 h 30
CALP - 2a, rue Mgr Pelt